

Atlantide



17 | 2026

Echanges culturels
sur les Routes de la soie

sous la direction de

Philippe Postel



| | |
|----------------------|---|
| PHILIPPE POSTEL..... | 2 |
| Avant-propos | |

Partie 1 - Échanges intellectuels

| | |
|--|----|
| TRISTAN MAUFFREY..... | 10 |
| À l'autre bout de la Route de la soie : imaginaires croisés de cultures éloignées (empire Han et empire romain) | |
| PAUL-ANDRÉ CLAUDEL..... | 26 |
| Islamologie et utopie en Égypte au début du XX ^e siècle : le journal <i>Il Convito / al-Nādī</i> (Le Caire, 1904-1912) | |

Partie 2 - Échanges littéraires

| | |
|--|-----|
| NICOLAS CORRÉARD..... | 45 |
| Venise 1550 : (ré-)importation des fables orientales | |
| PHILIPPE POSTEL..... | 66 |
| Arcade Hoange ou Huang Jialüe : entre aliénation et acculturation | |
| NINA SOLEYMANI MAJD..... | 108 |
| La miniature persane comme carrefour d'influences : l'épisode du roi-dragon dans le <i>Livre des Rois</i> de Ferdowsi | |

Partie 3 - Échanges artistiques

| | |
|--|-----|
| VÉRONIQUE ALEXANDRE JOURNEAU..... | 131 |
| La notation pour luth découverte à Dunhuang | |
| NA ZHANG..... | 144 |
| Revitalisation de la notation chiffrée de Jean-Jacques Rousseau en Chine | |
| YUKIE NAKAO..... | 159 |
| Le <i>Shōsō-in</i> et la Route de la soie | |



Philippe Postel

Arcade Hoange ou Huang Jialüe : entre aliénation et acculturation



Résumé : L'article propose un examen du parcours d'Arcade Hoange, de son nom chinois Huang Jialüe, Chinois converti à la religion chrétienne, ramené en France au début du XVIII^e siècle, passant de la prêtrise à laquelle on le destinait au travail scientifique dans lequel il s'engage, sous la direction de Jean-Paul Bignon, dans le domaine de la sinologie naissante : il devient en effet « interprète » du roi Louis XIV, c'est-à-dire responsable des livres chinois déposés à la Bibliothèque royale, mais il enseigne aussi la langue à deux « élèves » de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Nicolas Fréret et Étienne Fourmont, et rédige un certain nombre d'écrits laissés inachevés en raison de sa mort prématurée, en 1716. La question posée est de savoir s'il a été, comme on le dit souvent, instrumentalisé — il s'agit alors de déterminer de quelle façon précise cette logique d'aliénation s'est opérée —, ou bien s'il décrit un parcours d'acculturation en s'adaptant à son nouvel environnement.

Mots-clés : Huang Jialüe, sinologie, Étienne Fourmont, Nicolas Fréret, mondialisation des savoirs

Title & Abstract: Arcade Hoange or Huang Jialüe, between Alienation and Acculturation — The article aims at examining the life and works of Arcade Hoange, aka Huang Jialüe in Chinese, a Chinese a Christian convert brought back to France at the beginning of the 18th century, passing from the priesthood to which he was destined to a scientific work in which he is in involved, under the direction of Jean-Paul Bignon, in the field of nascent sinology: he indeed became an 'Interpreter' of King Louis XIV, that is to say responsible for the Chinese books deposited at the Royal Library in Paris, but he also taught two attendants of the Académie des Inscription et Belles-Lettres, Etienne Fourmont et Nicolas Fréret, and left some manuscripts before his premature death, in 1716. The question asked is whether he has been, as it is said, instrumentalized—it is then a question of determining in what precise way this logic of alienation operated—or whether he describes a path of acculturation by adapting to his new environment.

Keywords: Huang Jialüe, sinology, Étienne Fourmont, Nicolas Fréret, globalization of knowledge

HUANG Jialüe (黃嘉略), dit Arcade Hoange¹ (1679-1716), est une figure assez bien connue dans l'histoire des relations culturelles entre la Chine et la France. Cet article se propose d'analyser le rôle qu'il a joué ou plutôt le rôle qu'on lui a donné à jouer dans le milieu ecclésiastique européen tout d'abord, puis dans le milieu savant français à la fin du règne de Louis XIV. Jusqu'ici Huang a fait l'objet de deux approches successives. En premier lieu, une approche biographique, suscitée sans doute par la vie romanesque du personnage, que souligne du reste Danielle Élisseeff dans l'avant-propos de sa propre biographie fondatrice : « sa vie était bien assez romanesque pour qu'il n'y eût rien d'essentiel à ajouter ! » (Élisseeff, 1985, p. 10). D'autres raisons peuvent expliquer le choix de cette première approche, biographique. Huang a laissé deux types d'écrits autobiographiques : un journal rédigé à Rome en chinois entre juillet 1704 et mai 1705 (voir Fourmont, *Papiers*, cote NAF 8976 et Xu, 2003, p. 314-328), un *Journal domestique* rédigé à Paris en français entre le 19 octobre 1713 et le 2 octobre 1714 (cote NAF 10005), ainsi qu'une courte mais dense autobiographie qu'il comptait insérer dans la préface à sa « grammaire chinoise » (Fréret, *Mémoires*, I, cote B 14/1-1). Par ailleurs, les témoignages de ceux qui l'ont connu laissent penser qu'il s'agissait d'un être attachant, à la fois curieux et mélancolique, en somme un personnage de roman. L'un de ses disciples, Étienne Fourmont, note ainsi :

Il paraissait d'une humeur sombre comme tous les Chinois, cependant il ne l'était point ; à la présence de ces amis toute cette mélancolie disparaissait et ce qui le rendait pensif c'était de voir en ce pays-ci un million de choses qu'il jugeait bizarres et très extraordinaires. Il nous entretenait souvent de ses surprises et il nous disait nettement qu'il regrettait toujours la Chine. Après la mort de sa femme il songeait tout de bon à y revenir². (Fourmont, *Papiers*, cote NAF 8974, f. 190-191, voir aussi Fabre, 2008, p. 292 et Xu, 2003, p. 111-112)

Cette approche biographique est illustrée par deux ouvrages : le récit décisif de Danielle Élisseeff, intitulé *Moi, Arcade, Interprète du Roi-Soleil*. L'autrice définit son livre comme une « forme très légèrement romancée de [l]a vie » de Huang (2021, p. 13) : en effet, il se présente comme une autobiographie fictive, sans appareil critique. Mais, outre le plaisir de lecture qu'il offre, il s'appuie sur de nombreuses sources : les écrits de Huang ainsi que ceux de ses correspondants, dont Jean-Paul Bignon. Il s'agit d'un texte véritablement fondateur. En effet, à la date de sa publication, en 1985, le personnage de Huang Jialüe était presque totalement oublié, au profit d'un autre Chinois : « Les historiens occidentaux, en cette seconde moitié du XX^e siècle, n'ont d'yeux que pour Michel Sin [Shen Fuzong 沈福宗, 1657-1692], le fils d'un médecin de Nankin qui avait déjà été reçu à Versailles avant de partir pour Oxford travailler avec Thomas Hyde » (*ibid.*).

C'est à la lecture de l'ouvrage de Danielle Élisseeff que le chercheur chinois Xu Minglong (许明龙), disparu en 2023, entreprend une recherche sur ce sinologue « entre deux mondes » (Fabre, 2008, p. 288), comme l'explique l'autrice elle-même : « Xu Minglong [...], de passage à Paris, [...] découvre le livre ; c'est pour Arcade la grande chance de sa vie posthume. Le professeur Xu Minglong est en effet aujourd'hui le meilleur connaisseur du bibliothécaire » (2021, p. 14).

Il faut toutefois préciser que le premier à avoir redécouvert Huang est André Masson (1900-1986), lorsqu'il travaillait sur les papiers de Montesquieu qui livre, dans le *Spicilège* et dans les *Geographica* certains échos de sa fréquentation du Chinois à Paris (Masson, 1951). C'est précisément André Masson qui orienta Danielle Élisseeff, alors élève de l'École des Chartes, vers l'étude du journal que Huang a rédigé en français (Élisseeff, 2021, p. 12-13).

¹ L'orthographe de son nom, Huang en transcription *pinyin*, apparaît sous différentes leçons : *Hoange*, la plus courante, mais aussi *Hoang*, *Hoamge*, *Hoangh*, *Ouangge(s)*, etc.

² Pour permettre une plus grande fluidité dans la lecture, nous modernisons l'orthographe et corrigeons la ponctuation des textes que nous citons.

Quelques années après la publication de la biographie de Danielle Élisseeff, en 1992, le sinologue américain Jonathan D. Spence (1936-2021), spécialiste de la dynastie Qing, publie une courte biographie de Huang, intitulée « The Paris Years of Arcadio Huang » dans son essai *Chinese Roundabout* (1992). Il aurait pu adopter une forme plus romanesque, comme celle qu'il a adoptée quatre ans auparavant pour raconter le séjour en France d'un autre Chinois, un certain Hu qui avait accompagné le missionnaire jésuite Jean-François Foucquet à son retour en France : le récit se présente comme un journal relatant, à la troisième personne, le départ de Hu en 1721, son séjour en France entre 1722 et 1726, puis son retour à Canton. Concernant Huang Jialüe, Spence choisit plutôt de rédiger une notice détaillée, sur huit pages, s'appuyant essentiellement sur le *Journal domestique* et sur la préface en partie autobiographique rédigée pour la grammaire³.

Le travail de recherche le plus approfondi sur Huang Jialüe est celui que nous avons déjà mentionné, l'ouvrage de Xu Minglong, intitulé *Huang Jialüe et le début de la sinologie française*, datant de 2003. Il s'agit d'une autre approche, de nature historique : Xu fait une mise au point très précise et détaillée de la vie et des travaux de Huang Jialüe, ainsi que de leur influence.

Nous voudrions proposer une nouvelle approche, en tentant de dégager certains enjeux du parcours de Huang, en précisant les rapports de force politiques ainsi qu'en proposant une réflexion sur la notion d'identité culturelle. Nous constaterons que son cas illustre assez bien, de la part des Français, une certaine ouverture à une culture et une langue éloignées, qui s'accompagne néanmoins d'une forme d'« appropriation culturelle », mais nous verrons aussi que, de la part de Huang lui-même, ce parcours témoigne d'une forme d'adaptation assez remarquable à la culture française, à replacer dans le cadre de la mondialisation culturelle à l'œuvre depuis au moins la première modernité.

1. De Huang Risheng à Arcade Hoange

On pourrait considérer qu'un processus d'aliénation culturelle est à l'œuvre concernant Huang Jialüe avant même sa naissance, au sens où il serait victime d'une dépossession de son identité culturelle d'origine. C'est en effet son père qui fait le premier pas vers la religion chrétienne venue d'Europe. Alors que le grand-père, Huang Jiangqing (黃江卿), est bien intégré dans le système étatique chinois, puisqu'il occupe le poste de censeur impérial (*yushi* 御史), une sorte d'inspecteur, pour les provinces du Jiangnan (江南) et du Shandong (山東), le père, Huang Baoluo (黃保羅), né en 1638, se convertit à la foi chrétienne sous l'influence d'un des pauvres dont on prenait soin dans la maison familiale, et qui avait été lui-même converti. C'est ce que relate Huang lui-même dans les quelques pages qu'il a rédigées en guise de préface à sa grammaire, pages où il retrace son propre itinéraire ainsi que celui de sa famille :

Un pauvre instruit de cette bonne disposition que la famille de mon père avait pour les personnes réduites au même état que lui, prit la coutume d'y venir souvent [chez le grand-père de Huang] demander l'aumône ; il se sentit à la fin si fort pénétré de reconnaissance, des charités qu'il y recevait que comme il était chrétien il se résolut de mettre tout en œuvre pour procurer à ses bienfaiteurs ce même bonheur : il se hasarda donc de lui dire qu'il souhaitait qu'il [le père de Huang] fût récompensé dans l'autre monde de toutes ses manières charitables dont il usait à son égard. Mon père, surpris d'un tel discours, lui demanda s'il était d'une autre religion que celle du pays. Ce pauvre lui déclara nettement que par la miséricorde de Dieu, il était de la religion du Seigneur du Ciel, qui était la seule véritable religion : il commença même à vouloir expliquer plus à fond à mon père les principes du christianisme : ce qui, grâce au ciel, ne fut pas sans effet ; car dans ce moment mon père fut véritablement touché de Dieu. (Fréret, *Mémoires*, cote B1/14-1⁴)

³ Il faut aussi mentionner les manuscrits conservés à la Bibliothèque des Missions étrangères de Paris, que nous n'avons pu consulter : voir Xu, 2003, note 1 p. 69.

⁴ Nous précisons, quand cela est possible, les feuillets tels qu'ils sont marqués dans le manuscrit des *Mémoires* de Fréret,

Ce pauvre, dont on ne connaît pas le nom, présente au père de Huang un autre Chinois chrétien nommé Su Lao (苏老), qui l'instruit (Xu, 2003, p. 4). En 1651, le père de Huang est baptisé par le père jésuite portugais António de Gouvea (son nom chinois est He Dahua 何大化, 1592-1677, voir Dong, 2017) sous le nom de *Baoluo* (保羅). Notons que nous ne connaissons pas le prénom originel du père de Huang, mais seulement son nom de baptême puisque *Baoluo* est la transcription de *Paul*. Paul Huang entend mener une vie de célibat, vouée à Dieu, mais ses parents le forcent à se marier pour avoir des enfants car il est fils unique et il est impératif, dans la tradition chinoise, qu'un descendant mâle puisse assurer le culte des ancêtres. Son mariage donne naissance à quatre filles, si bien que les parents s'engagent à donner à Dieu le garçon qui leur naîtrait.

Huang Jialüe naît le 15 novembre 1679 à Xinghua (興化), bourgade aujourd'hui confondue avec la ville de Putian (莆田), située dans la province méridionale du Fujian (福建). Il est baptisé presque aussitôt, le 21 novembre 1679, par un prêtre dominicain espagnol sous le nom d'*Arcadio*, qui, selon Xu, serait transcrit en chinois *Jialüe* (Xu, 2003, p. i). Le même phénomène de disparition du nom originel du père se produit pour le fils : le prénom *Arcadio*, francisé en *Arcade*, efface le prénom originel, qui est *Risheng* (日升) (*ibid.* et Hoang, « Lettre [... au Régent] », signée *Huang Risheng*), mais que les Chinois eux-mêmes n'utilisent jamais. Il faut toutefois noter qu'en contexte chinois, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, il est fréquent qu'un individu change de nom au cours de sa vie, pour en marquer les étapes qui lui semblent les plus décisives, ou bien qu'il porte plusieurs noms en fonction du contexte sociale : ainsi, l'écrivain Shen Fu (沈復, 1763-1810) peut aussi être désigné par son « nom personnel public » (*zi* 字), San Bai (三白), ou par son « surnom » (*hao* 號), Mei Yi (梅逸).

2. Prêtre au service de l'Église

Son père meurt quand il a sept ans. Il est alors confié à un missionnaire dominicain, Philibert Le Blanc (Li Feili 李斐理, 1644-1720), qui compte faire de son protégé un membre du clergé chinois : c'est pourquoi il l'adopte, ce qui est autorisé par la loi chinoise d'alors. Cette adoption permettra par la suite au jeune homme de quitter le pays. Philibert Le Blanc l'instruit dans le domaine religieux et lui apprend des rudiments de latin. Vers 1689, il confie le jeune Huang à Artus de Lionne (Liang Hongren 梁弘仁, 1655-1713), issu des Missions étrangères de Paris. Il s'agit d'un personnage éminent dans le milieu ecclésiastique international : après avoir été missionnaire au Siam (à ce titre, il participe à l'ambassade du Siam à Paris en 1686-1687), il est nommé vicaire apostolique au Fujian, où il rencontre Le Blanc et Huang qu'il s'attache ; puis, après la réorganisation des missions en Chine en 1696, il devient vicaire apostolique du Sichuan ; la même année, il est nommé évêque de Rosalie, titre qui ne correspond plus, à cette époque, à un territoire (Rosalie se trouvait en Turquie), mais qui confère le rang et la fonction d'évêque *in partibus infidelium*.

Sous sa férule, Huang continue d'approfondir ses connaissances en matière de doctrine chrétienne ainsi qu'en latin. Il perfectionne également sa connaissance du chinois classique, grâce à un Chinois converti, un lettré « licencié » (un *jürén* 舉人, correspondant au second degré des examens impériaux) nommé Jiang Weibiao (江為標) (Xu, 2003, p. 10-11). Vers 1695, à l'âge de seize ans, il revient dans sa ville natale : peut-être le projet d'évangélisation conçu par Artus de Lionne n'a pas connu le succès escompté (*ibid.*, p. 6) ou bien répondait-il au désir de sa mère (Élisseeff-Poisle, 1978, p. 42). Il repart aussitôt pour visiter diverses provinces chinoises, qui ne sont pas précisées dans l'autobiographie, mais on sait qu'il a séjourné dans le Sichuan (四川) : on dispose d'une lettre qu'il a reçue d'un ancien condisciple du Sichuan (Xu, 2003, p. 11-12) : selon Danielle Élisseeff, il s'agissait de recueillir des informations sur les diverses provinces du pays, en

qui contiennent certains manuscrits de Huang comme cette préface, mais la pagination n'est pas continue : elle revient à 1 lorsque l'on change de manuscrit : les indications sont donc quasiment inutiles.

vue de futurs travaux (1978, p. 42). Il revient dans sa ville natale à vingt-et-un ans. Sa mère, malade, meurt : au regard de la piété filiale (*xiào 孝*), vertu cardinale dans la tradition confucéenne, il n'a plus d'attache qui le retienne en Chine, et peut donc quitter son pays.

Or, en 1701, au terme d'un débat avec Le Blanc, Lionne décide de partir à Rome pour intervenir auprès du pape dans la controverse à propos des rites chinois : comme les dominicains et une partie des franciscains, les membres des Missions étrangères de Paris s'opposent à la pratique des jésuites en Chine, consistant à admettre le culte des ancêtres et la messe en chinois, pratique qui est également critiquée au Saint-Siège ainsi que dans la plupart des pays européens. Danielle Élisseeff résume ainsi le calcul de Lionne : « La présentation d'un jeune Chinois bien élevé, d'un naturel agréable et versé dans la doctrine chrétienne ne pourrait qu'affermir la bonne opinion du pape sur les méthodes des Missions Étrangères dont la rigueur et la fidélité intransigeantes au dogme, au rituel et aux interdits de l'Église étaient, par certains, taxées d'obscurantisme. » (1985, p. 37). C'est là une forme d'instrumentalisation, puisque Huang est censé être la preuve vivante du succès de l'évangélisation telle que les Missions la mènent dans les terres païennes, par opposition à l'évangélisation que pratiquent les membres de la Compagnie de Jésus.

Le 17 février 1702, Artus de Lionne embarque donc avec Huang à Amoy (aujourd'hui Xiamen 厦门) sur un bateau de commerce anglais, accompagné d'un autre Chinois, un certain Li Ruowang (李若望) ou Jean Ly (Xu, 2003, p. 21). Ils passent par Batavia (Jakarta) et Saint-Hélène, et arrivent à Londres à la fin du mois d'octobre 1702. En raison de la Guerre de Succession d'Espagne opposant la France et l'Angleterre, ils n'arrivent que le 31 octobre 1702 à Paris, d'où ils repartent, accompagné d'un certain Neez, secrétaire français de Lionne, le 29 décembre, pour le sud. Ils traversent la Méditerranée pour l'Italie où ils arrivent le 9 mars 1703 : Pise, Sienna, et Rome le 9 mars. Huang accompagne Lionne dans les réunions à la Curie. Il rencontre le pape le 26 mars 1703, avec lequel il s'entretient en latin (*ibid.*, p. 24). Il assiste à la messe dans diverses églises (notées dans le journal romain), et visite certains lieux célèbres de la Ville. En 1705, il attrape la tuberculose (dont il mourra probablement), en même temps que Lionne et Li Ruowang (qui meurt sans doute à Rome, *ibid.*, p. 43).

Le calcul de celui-ci s'avère juste : le pape Clément XI prend un premier décret, le 20 novembre 1704, interdisant les rites en Chine. Il envoie alors Charles-Thomas Maillard de Tournon pour en informer l'empereur Kangxi (Qing Kangxi 清康熙, 1654-1722), ce qui marque le début de la tension et de la rupture avec l'Empire chinois. Huang et Lionne repartent le 13 décembre 1705 pour Paris, où ils arrivent au début de l'année 1706. Huang est logé rue du Bac aux Missions étrangères de Paris, pour lesquelles il travaille, en attendant, selon le vœu de l'évêque de Rosalie, qu'il reparte en Chine pour faire œuvre de conversion. Mais Huang ne répondra pas à cette attente. Nous reviendrons sur les motivations du refus qu'il oppose à son protecteur Artus de Lionne, mais considérons pour l'instant que sa décision de ne pas retourner en Chine est simplement motivée par la crainte d'être l'objet de tracasseries dans l'exercice de son ministère en Chine, étant donné les positions de plus en plus intransigeantes de l'empereur vis-à-vis des Chrétiens, comme la nécessité qui leur est imposée d'obtenir une autorisation officielle (*lǐngpiào 領票*), ce à quoi se conformeront les jésuites et une partie des franciscains. C'est bien ce qu'il exprime dans sa préface autobiographique : « Voyant après bien des retards que les affaires de la Chine n'allaient pas mieux, pour ne pas dire pire, je résolus de me fixer en France, afin de ne pas mettre ma foi en danger dans mon pays, où les chrétiens ne sauraient à quoi s'en tenir » (Fréret, *Mémoires*, cote B1/14-1, f. 6).

3. Interprète au service du Roi

Échappant ainsi à une première forme d'aliénation, qui aurait consisté à faire de lui un

instrument au service de la propagation de la foi chrétienne en Chine, Huang, qui songe alors à retourner en Chine, est aussitôt l'objet d'une seconde récupération, dans le domaine scientifique cette fois-ci :

M. de Rosalie étant mort, et le S^r Hoamge, Chinois, qui avait été son secrétaire, restant ainsi en France assez à dépourvu, M. l'abbé Bignon, par une bonté singulière et par cette attention admirable qu'il a toujours eue pour le progrès des sciences, recueille les débris de la petite fortune du sieur Hoamge et, comme il songeait à s'en retourner à la Chine, il le présenta à M. le comte de Pontchartrain et lui obtint une pension qui le mit en état de rester en France. (Fourmont, *Papiers*, cote NAF 8974, f. 176-177)

C'est donc Jean-Paul Bignon qui, après Artus de Lionne, devient le protecteur de Huang Jialüe : contrairement à ce qu'affirme Fourmont dans la citation précédente, ce n'est pas après la mort de l'évêque (en août 1713) que se produit le « transfert », mais au terme d'une lutte entre les deux hommes, comme en témoigne une lettre de Lionne à Bignon datée du 17 mars 1713, où l'évêque explique qu'il est bien obligé d'accepter l'offre de Bignon étant donné le pouvoir de celui-ci (citée dans Élisseeff-Poisle, 1978, p. 44 et Xu, 2003, p. 57). En effet, le roi a confié la réorganisation de la Bibliothèque à Jean-Paul Bignon (1662-1743), alors conseiller d'État et « inspecteur de la Librairie », ce qui correspond à une fonction de censeur. Par la suite, Bignon, dont l'oncle, Louis II Phélypeaux de Pontchartrain, est chancelier de France entre 1699 et 1714, devient une figure centrale dans le système académique au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles : membre de l'Académie des sciences (1691), mais aussi de l'Académie française (1693), ainsi que de l'Académie des inscriptions et médailles⁵ (1701) ; il est également directeur du *Journal des Sçavans* (1702) et, dans le domaine qui nous intéresse, directeur de la Librairie (1699), puis — après la mort de Huang — maître de la Librairie et garde de la Bibliothèque du roi en 1719, jusqu'à sa mort en 1743 (Élisseeff-Poisle, 1978, p. 31-32).

En 1713, au moment où Bignon prend Huang Jialüe sous sa protection, la Bibliothèque possède précisément soixante-huit ouvrages chinois, ramenés essentiellement par les jésuites Joachim Bouvet (Bai Jin 白晋, 1656-1730), en 1697, et Jean de Fontaney (Hong Ruohan 洪若翰, 1643-1710), en 1700, auxquels il faut ajouter les « seize fascicules » issus de la collection de Mazarin et déposés au Cabinet des Manuscrits en 1668 (Notice du fonds chinois à la BnF et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 29-30), ainsi que les ouvrages que le missionnaire jésuite flamand Philippe Couplet (Bai Yingli 柏应理, 1623-1693) a offerts au roi en 1684, lors de son séjour en France en compagnie de Shen Fuzong (Héraud, 1993, p. 7-13 et Monnet, 2014, p. 141-142). Bignon, qui est déjà en contact avec des missionnaires comme Antoine Gaubil, Dominique Parennin, Joseph de Mailla, Joseph de Prémare ou Jean-François Foucquet (Xu, 2003, p. 50), conçoit un vaste projet consistant à « patronner un programme scientifique d'étude du chinois à Paris pour le rendre accessible dans un cadre laïc, avec, à terme, un enseignement gratuit et ouvert à tous, sur le modèle déjà mis en place au Collège royal (actuel Collège de France) pour les études d'arabe, de persan ou de syriaque » (Landry-Deron, 2024, p. 362). À ses yeux, Huang est alors l'homme de la situation.

Il obtient pour son protégé le titre prestigieux d'« Interprète du Roy de France » (Fourmont, *Papiers*, cote NAF 8974, f. 189 et 1731, p. 47). En réalité, il n'aura pas l'occasion de jouer le rôle d'un interprète au sens moderne, même s'il arrive souvent qu'on lui donne à traduire des textes, comme l'atteste son *Journal domestique* : « J'ai fini les écrits des éclipses pour M. Sevin [le secrétaire de Jean-Paul Bignon] » (19 octobre 1713, f. 3). Il exerce également ce travail de traduction pour le compte des Missions étrangères de Paris car on lui donne à traduire des lettres reçues de missionnaires chinois (Xu, 2003, 125). Cette fonction, comme nous l'avons mentionné, est assortie

⁵ Nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avant 1716.

d'une pension qui ne permet toutefois pas à Huang et sa famille⁶ de vivre dans l'aisance : dans son journal, il évoque la difficulté de se chauffer et de se nourrir, en raison, comprend-on, du prix de du bois de chauffage et de la nourriture : « On dit que le pain va être bien cher » (11 novembre 1713, f. 5). On comprend aussi que c'est grâce à la famille de sa femme ou des amis qu'ils peuvent mener une vie décente. La situation va néanmoins s'améliorer à partir de la fin de l'année 1713.

4. Les trois missions de Huang

On confie à Huang un certain nombre de tâches, qui font de lui un bibliothécaire, un enseignant et un savant. Il est tout d'abord chargé de la gestion des ouvrages chinois rapportés par les jésuites et conservés à la Bibliothèque royale : cette première tâche consiste à traduire les titres, à classer les ouvrages et à établir un catalogue. Huang dresse en effet le premier catalogue des ouvrages en chinois de la Bibliothèque, mais ce catalogue est « un document conservé en interne par l'institution jusqu'à aujourd'hui » (Landry-Deron, 2024, p. 363). On peut sans doute s'en faire une idée en consultant le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae* établi par Fourmont pour ce qui concerne les ouvrages chinois (Villefroy, 1739, p. 367-432).

Sa deuxième mission consiste à transmettre ses connaissances du chinois, langue à peu près ignorée en Europe, à l'exception des jésuites séjournant ou ayant séjourné en Chine : l'intention de Bignon (et sans doute du roi lui-même) est précisément de jeter la base d'une sinologie laïque qui aurait raison, à terme, du monopole des jésuites dans ce domaine. Huang se voit adjoindre deux futurs « élèves » de l'Académie des inscriptions : Nicolas Fréret (1688-1749), homme de lettres passionné d'histoire en particulier, et Étienne Fourmont (1683-1745), considéré comme un savant en plusieurs langues (arabe, hébreu, syriaque).

L'enseignement commence au moins à partir de l'année 1713, puisque le *Journal domestique* mentionne Fourmont le 21 octobre et Fréret le 25 octobre (Landry-Deron, 2024, p. 363). Mais ces deux mentions, qui figurent dans les premières pages du journal, ne s'accompagnent pas de précision sur l'identité des deux hommes, ce qui laisse penser que Huang les connaissait déjà depuis un certain temps. Peut-être les mentionne-t-il dans les pages d'un journal que nous avons perdu, qui aurait été tenu dans les mois ou les années précédentes ? Fourmont prétend avoir commencé à travailler avec Huang dès 1711 (1731, p. 75), date confirmée par Bignon, qui, dans une lettre du 14 septembre 1728, écrit : « Nous l'avons vu travailler sans relâche depuis la mort du S^[r] Hoange arrivée en 1716. M^[r] le duc d'Orléans lui ayant ordonné pour lors de continuer sous nos yeux les travaux qu'il avait commencés sur ladite langue dès 1711 avec ledit feu S^[r] Hoange » (Archives nationales, cote AR [Ancien Régime] 69, f. 94). Malgré la caution apportée par Bignon, Fréret remet en cause cette date : « Il ne m'est pas permis de douter de ce fait après un tel témoignage [celui de Bignon]. Je ne puis cependant, Messieurs, m'empêcher de vous marquer la surprise où je suis de n'en avoir jamais oui parlé [de Fourmont] au S^[r] Hoangh pendant les années 1713 et 1714 dans lesquelles j'ai travaillé avec lui. » (*Mémoires*, cote B2/1, f. 9).

Comme il l'indique lui-même, Fréret a, pour sa part, commencé à apprendre le chinois auprès de Huang en 1713, mais il est arrêté et embastillé le 26 décembre 1714, en raison de ses recherches sur l'origine de l'humanité (ce qui contrevenait aux Écritures) et sur l'origine de la France (ce qui pouvait porter atteinte au principe du droit divin) (Élisseff, 1985, p. 129). Toutefois, il semble qu'il continue à travailler avec Huang à la Bastille (Xu, 2003, p. 97). Une fois libéré, le 31 mars 1715, ils poursuivent probablement leur collaboration, mais de façon plus distendue.

La mission d'enseignement est parfaitement accomplie comme en atteste le « matériel pédagogique » que l'on peut repérer dans les papiers de Fourmont et de Fréret. Ainsi, l'on trouve dans les *Papiers* de Fourmont des traductions mot à mot où les caractères du texte original,

⁶ Voir la suite de l'article où l'on précise ce point.

disposés en colonne, sont traduits et commentés successivement, ce qui donne lieu à une traduction (par exemple, la traduction, en latin, de *La Grande étude*, cote NAF 8975, f. 169-178, les caractères apparaissant seulement à partir du f. 172).

La troisième tâche confiée à Huang consiste à rédiger un dictionnaire et une grammaire. A-t-il répondu à la double commande ? Fourmont semble en douter lorsqu'il établit la liste des papiers de Huang après sa mort, mentionnant en effet des « essais de grammaire » (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 180 et cote NAF 8977, f. 39) ainsi qu'un « commencement de dictionnaire » (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 181 et cote NAF 8977, f. 39 ainsi que 1731, p. 48). Nous allons tenter d'y voir plus clair à la lecture de deux manuscrits : les *Papiers du Chinois Arcade Hoang* conservés au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France et les *Mémoires sur l'histoire, l'astronomie et la chronologie chinoises* de Nicolas Fréret conservés à la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris⁷, où se trouvent des manuscrits de la main de Huang⁸.

5. Les écrits de commande

On ne trouve pas, dans les deux manuscrits, une rédaction complète de la grammaire : il s'agit d'amorces que Huang rédige à plusieurs reprises. On peut toutefois se faire une idée de l'ensemble, en particulier à partir des sommaires qu'il fournit (Hoang, *Papiers*, « Table de la grammaire chinoise », cote NAF 280, f. 4-5 et Fréret, *Mémoires*, cote B1/14-4, « Grammaire chinoise ») et de la Préface où il annonce le plan général de l'ouvrage (*ibid.*, cote B1/14-1, f. 1-4, 8 pages⁹).

La grammaire présente la structure suivante : tout d'abord, une introduction qui définit ce que l'on entend par grammaire et qui, dans certaines versions, disserte sur la pluralité des langues ; puis un premier volet consacré aux « sons considérés en eux-mêmes », c'est-à-dire à l'aspect phonologique de la langue, et un second volet consacré aux « sons considérés comme signes », où sont étudiés les classiques « parties du discours » (noms et verbes essentiellement) en vue d'une présentation du système syntaxique (ce que Huang nomme « la manière d'exprimer les rapports et leurs changements » ou parfois même la « syntaxe »). Toutefois, la distinction entre la syntaxe et le lexique n'est pas très claire car une bonne partie des manuscrits consiste en des listes de mots (les adverbes ou les pronoms par exemple, ou bien, dans une logique encore plus clairement lexicale, les arbres et les plantes, les parties du corps humains, etc.). Notons enfin que, dans les *Papiers* de Huang conservés à la BnF, une grande partie de la grammaire est consacrée à ce qu'il nomme des « phrases », entendues tout d'abord comme des expressions toutes faites (« Monsieur votre père », par exemple), puis comme des phrases courantes (« De quelle ville êtes-vous, Monsieur ? »), enfin comme de véritables textes, soit des lettres soit des dialogues correspondant à des situations concrètes, auxquels Huang donne un titre (« Réception d'un voyageur dans une hôtellerie », etc.). Par ailleurs, une part de la grammaire est consacrée à une présentation de la langue orale dans sa diversité (les « dialectes ») ainsi qu'à une présentation de l'écriture¹⁰.

⁷ Cela s'explique par le fait que la plupart des papiers de Fréret ont été récupérés à la mort de celui-ci par son ami l'astronome Joseph-Nicolas Delisle (Élisseeff-Poisle, 1978, p. 36), qui, du reste, était aussi le voisin et l'ami de Huang quand celui-ci résidait rue des Cannettes à Paris.

⁸ Les titres des textes de la main de Huang Jialüe se trouvant dans les *Mémoires* de Fréret sont assortis d'un astérisque dans la Bibliographie ci-dessous.

⁹ Comme nous l'avons signalé, la pagination des *Mémoires* de Fréret n'est pas continue, revenant à 1 à chaque nouveau manuscrit, si bien que les indications de feuillets n'ont qu'une valeur relative. Pour donner une idée de la longueur des textes, nous donnerons en revanche le nombre de pages (généralement un feuillet équivaut à deux pages).

¹⁰ Dans les manuscrits conservés à la BnF (cote NAF 280), qui sont tous de la main de Huang, outre une « table » (f. 3-5 et 3 pages), on compte 3 amorces : « Grammaire chinoise » (f. 6-19 et 28 p.), « Essai de grammaire sur la langue chinoise » (f. 20-23 et 8 p.) et de nouveau « Grammaire chinoise » (f. 48-60 et 25 p.), à quoi s'ajoutent les textes sur les dialectes (f. 24-26, f. 44-47, f. 61-64 avec des pages de petit format, ainsi que f. 31-42 et f. 271 dans un format plus grand, soit 41 p. en tout) et sur l'écriture (f. 26-30 et 9 p.) ainsi que les « phrases » (f. 48-128 et 124 p.). Dans les manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Observatoire (cote B1/14), où se mêlent les mains de Huang et de Fréret, on distingue, de la main de

Huang concevait sa grammaire de façon encore plus extensive puisqu'à la fin de la « Préface », il annonce deux grandes parties, la première correspondant à ce que nous venons de décrire, c'est-à-dire la présentation du fonctionnement de la langue, la seconde relevant davantage de l'encyclopédie ou de l'histoire : « La seconde partie sera comme un essai qui servira d'introduction à la connaissance des choses qui regardent l'Empire de la Chine » (Fréret, *Mémoires*, cote B1/14-1, f. 7). En effet, dans les manuscrits de Huang, on trouve des textes sur l'histoire de Chine proprement dite, ainsi que sur Confucius et le système mandarinal, y compris sur les examens impériaux¹¹.

Le travail de Huang sur le dictionnaire chinois est évoqué à plusieurs reprises dans les écrits de Fourmont. Dans le *Catalogue des ouvrages de Monsieur Fourmont l'Aîné*, il mentionne un « commencement de dictionnaire par ordre de clefs ou alphabétique-chinois si l'on peut se servir de ce terme » (1731, p. 48). Dans ses *Papiers*, il précise que Huang « travailla au dictionnaire par clefs pendant quelques années » (cote NAF 8974, f. 177). Un « dictionnaire par clefs » est un dictionnaire à la manière chinoise, qui classe les caractères non par lettres (puisque cela suppose un système de translittération uniforme et stable qui n'existait pas) mais par un double système, à savoir la « clef » ou radical du caractère, qui est assortie d'un numéro qui permet de se reporter à une liste de tous les caractères qui contiennent la clef en question ; c'est ensuite le nombre de traits qu'il faut ajouter à la clef pour former le caractère qui permet de trouver le caractère auquel est associée une référence, la page par exemple, qui permet enfin de le trouver dans le dictionnaire. Ainsi, le caractère 媽 (*mā*, « maman »), est d'abord repérable à sa clef, celle de la femme, 女 (*nü*), à laquelle il faut ajouter 10 traits : on le trouvera donc dans la liste des caractères basés sur la clef de la femme et comptant 10 traits supplémentaires.

Pour être précis, le manuscrit du *Dictionnaire franco-chinois* rédigé par Huang et conservé à la BnF (cote Chinois 9234), comporte en fait deux dictionnaires : un dictionnaire alphabétique et un dictionnaire par clefs. Le dictionnaire alphabétique comporte 394 entrées mais il s'agit d'une ébauche, comptant 42 pages. Le dictionnaire par clefs est plus avancé, comptant 5 210 entrées, correspondant précisément aux 85 premières clefs (jusqu'à la clef de l'eau) sur les 214 clefs que l'on compte traditionnellement. Comme l'explique Xu (2003, p. 163-164), il s'agit essentiellement de la traduction de deux dictionnaires qui se trouvaient déjà dans la Bibliothèque royale : le *Zihui* (字彙) de Mei Yingzuo (梅膺祚), datant de 1615, et le *Zhengzitong* (正字通) de Zhang Zilie (張自烈) et/ou de Liao Wenying (廖文英), datant de 1672.

À ces deux commandes, il faut en ajouter une troisième, mais qui n'est pas du même ordre. La grammaire et le dictionnaire répondent aux demandes de Jean-Paul Bignon, qui se prévaut d'un ordre du roi : ce sont des commandes publiques. Le roman intitulé *Yu Jiao Li* (玉嬌梨) que Huang commence à traduire est une commande privée de Nicolas Fréret, qui relate ainsi ce travail de traduction :

Huang : la « Préface » (8 pages, B1/14-1) et une « Grammaire chinoise » (7 p., B1/14-4) qui se présente comme une sorte de sommaire, ainsi qu'un texte sur l'écriture et les dialectes intitulé « Origine des caractères chinois » (24 p., B1/14-4) ; de la main de Fréret, on compte 3 versions de l'« Essai de grammaire » de Huang : « Essay d'une grammaire de la langue chinoise » (8 p., B1/14-1), « Essay de grammaire sur la langue chinoise » (13 p., B1/14-2 et 3) et à nouveau « Essay d'une grammaire de la langue chinoise » (16 p., B1/14-3) ; notons que nous mettons à part des listes de vocabulaire qui sont rangées à l'intérieur de la première et de la troisième grammaires (nous comptons en tout 81 p. réparties entre B1/14-1 et B1/14-3).

¹¹ Les textes historiques sont, dans les *Papiers* de Huang (cote NAF 280), le « Craion de la monarchie de la Chine » (f. 210-226 et 34 pages) et l'« Abrégé de la monarchie de la Chine – 2^e partie » (f. 228-252 et 48 p.), et, dans les *Mémoires* de Fréret, de la main de Huang, de nouveau l'« Abrégé de la monarchie de la Chine – 2^e partie » (cote B1/14-1 et 2, 95 p.). Les textes de nature encyclopédique sont présents uniquement dans les *Papiers* de Huang conservés à la BnF : il s'agit de textes sur Confucius et les lettrés (f. 41-46 et f. 65-68, soit 8 p.), sur les « différentes dignités des mandarins » (f. 254-272 et 36 p.) et sur le système des examens (f. 273-279 et 10 p.), ainsi que d'une « Description » de trois plantes (f. 130-138 et 17 p.) et de quelques pages portant sur les rites (f. 280-290 et 21 p.).

Vers la fin de ce travail [portant sur la grammaire], ayant oui M^r Hoangh parler avec éloge d'un roman chinois que je voyais souvent entre ses mains, je crus que si je l'engageais à en faire une traduction et que j'en corrigeasse ou plutôt que j'en refondisse le style avec lui, ce travail, en lui apprenant à écrire intelligiblement et correctement en français, le mettrait en état de mieux sentir les rapports et les différences des deux langues et de nous donner quelque chose de plus complet sur la syntaxe chinoise. (Fréret, *Mémoires*, cote B2/1, f. 11 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 145)

Fréret constate donc que Huang prend plaisir à lire un roman. C'est alors qu'il récupère en quelque sorte cette activité pratiquée de façon autonome et « gratuite » par Huang pour la placer au service d'une logique pédagogique, double puisqu'il s'agit pour Huang de se perfectionner en français, mais pour Fréret lui-même, en tant qu'élève, de s'exercer au chinois, comme nous le verrons. Du reste, Fréret voit un autre intérêt à une traduction du roman, l'accès à la célébrité pour le mélancolique Arcade :

J'avais encore une autre vue dans ce travail. Le succès du roman arabe des *Mille et une Nuits* traduit par M^r Galland et remis en français sur sa traduction me faisait imaginer que le S^r Hoangh pouvait trouver dans le roman chinois un profit et une célébrité qui le garantiraient du découragement dans lequel la dureté des temps le jetait quelquefois malgré toute sa tranquillité naturelle. (*ibid.*)

Au bout de trois chapitres, Fréret suspend le travail de traduction, pour deux raisons : d'une part, il fait allusion à son arrestation le 26 décembre 1714 (« ce fut vers ce temps-là que notre commerce fut interrompu », *ibid.*) ; d'autre part, il juge que le roman ne plaira pas au public français : « Le roman chinois me parut trop sérieux et trop peu amusant pour en attendre un grand succès : les héros étaient des lettrés et les incidents étaient des difficultés de littérature chinoise et de bel esprit » (*ibid.*).

6. Un travail de collaboration du vivant de Huang

Nous avons décrit une première forme d'aliénation subie par Huang, dont on a voulu faire un serviteur de l'Église, en tant que prêtre, puis un serviteur de l'État, en tant qu'« interprète chinois ». À ce dernier titre, il a dû répondre à des commandes publiques, la grammaire et le dictionnaire, et à une commande privée, la traduction d'un roman. Nous allons à présent tenter de savoir dans quelle mesure Huang Jialüe aurait fait l'objet d'une seconde forme d'aliénation au sens où il aurait été dépossédé de son propre travail : à une aliénation qu'on pourrait qualifier d'institutionnelle s'ajouterait une aliénation d'ordre matériel. Pour répondre à cette question, il faut distinguer la période où Huang est en vie, qui, selon nous, se caractérise moins par la dépossession que par un travail collaboratif entre lui et ses deux élèves Fréret et Fourmont, et la période qui suit sa mort, après 1716, où un processus d'invisibilisation de la contribution scientifique de Huang est sans doute à l'œuvre.

Voyant que le travail qui avait été commandé à Huang n'avancait pas suffisamment vite, Jean-Paul Bignon a pensé que les deux élèves qu'il lui avait fournis, Nicolas Fréret et Étienne Fourmont, pourraient aussi l'épauler dans la rédaction de la grammaire et du dictionnaire. Cette aide s'entendait de deux manières : il s'agissait *a minima* de corriger les écrits de Huang, mais aussi de le guider dans son travail.

6.1. Les difficultés linguistiques et méthodologiques de Huang

Il est vrai que le niveau de français de Huang, qu'il soit écrit ou oral, n'était peut-être pas des meilleurs, du moins au début des échanges. Il est fort possible qu'il parlât latin en Chine, puis à Rome, avec Artus de Lionne et les autres représentants du clergé, y compris le pape, qui se

félicite de dialoguer en latin avec un Chinois (Xu, 2003, p. 24). Toutefois, depuis son installation à Paris, en 1702, on peut penser qu'il progresse dans l'apprentissage du français. Pourtant, à lire sa traduction du roman *Yu Jiao Li*¹², on ne peut que constater certaines difficultés. Nous reproduisons la traduction du début du chapitre II :

un vieu iú sseù cherche une femme pour son fil indigne
yân iú sseù depuis le jour qu'il a but chez pè cōn voyant les vers de sa fille il avoit grande envie la demander pour l'epouse de son fil. or ce yân iú sseù avoit deux enfants un garçon et une fille son fil s'apelle iân fouān agé de vingt ans il est assé bien fait pour sa personne mais pour sa sience et son talent on auroit la peine de dire aux gens* il avoit pourtant deja pris le degré de licencié lettré mais c'estoit par le credit de son pere non pas par sa propre sience et qu'a cause qu'il n'avoit pas pû parvenu le degre de docteur il resta avec son pere a la cour pour etudier encore¹³.

* [Note :] c'est une manière de parlé ces a dire qu'il étoit fort ignorant on n'oserat de dire aux gens qu'il est un lettré. (*Papiers*, cote NAF 280, f. 161).

Quant au français oral, Fréret exprime un jugement assez sévère : selon lui, quand il le rencontre en 1713, « [i]l parlait français d'une manière assez peu intelligible » et « [h]ors les phrases de l'usage ordinaire, le S^r Hoangh parlait un[e] espèce de jargon qui n'avait, surtout dans les commencements ni régime ni construction. » (*Mémoires*, cote B2/1, f. 9 et 10 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 140 et 143).

De plus, on peut penser que Huang n'a pas reçu l'instruction qu'exigerait la charge immense que Jean-Paul Bignon fait peser sur lui : transmettre la langue tant écrite qu'orale, ce qui suppose des connaissances réflexives qui sans doute lui font défaut, et exposer clairement l'histoire, la géographie et la culture chinoises. Or, sur ce plan-là aussi, Fréret et Fourmont constatent certaines limites chez leur maître. Fréret note ainsi : « Je trouvais dans le S^r Hoangh un jeune homme doux et modeste et qui me parut avoir de l'esprit naturel mais sans aucune idée des sciences ni de la méthode des Européens. » (*ibid.*) Fourmont est encore plus sévère, suggérant à deux reprises dans ses *Papiers* que Huang n'était peut-être pas le candidat idéal pour accomplir les lourdes tâches qu'on lui a confiées. Il le juge sérieux et travailleur, mais déplore qu'il ne soit pas de formation lettrée :

Il était assez versé dans les livres ordinaires, mais comme il était né de parents chrétiens, il ne paraît pas qu'il eût pris à la Chine aucun degré [*i.e.* un grade aux concours mandarinaux]. Élevé même dans les principes de Messieurs des Missions étrangères, sans doute qu'il n'en avait pas seulement eu le dessein, mais cela n'empêche pas un homme d'esprit d'étudier les livres classiques, et les Chinois, quoique chrétiens, seraient fâchés que leurs enfants ignorassent ce qui fait l'étude ordinaire de toute la nation. » (Cote NAF 8974, f. 192).

Fourmont insiste : « Quoique Chinois, élevé au milieu de la Chine et même assidu à la lecture de ses livres, il y éprouvait des difficultés considérables » (*ibid.*, f. 194). On peut faire l'hypothèse que Huang s'est véritablement formé à la culture, voire à la langue chinoise, à Paris. Ainsi lorsque Danielle Élisseeff écrit : « de mon point de vue, [Arcade Hoang] semble avoir lui-même tenu sa science des missionnaires », on peut comprendre qu'il aurait puisé une grande partie de ses connaissances dans les divers ouvrages chinois dont il dispose, à savoir ceux de la Bibliothèque royale

¹² Le roman est connu sous le titre *Les Deux Cousines*, dans la traduction de Jean-Pierre Abel-Rémusat, en 1826, et puis celle de Stanislas Julien, en 1864.

¹³ Nous n'avons pas corrigé l'orthographe ni la ponctuation. Pour juger de la traduction, voici le texte chinois original :

« 第二回老御史为儿谋妇

话说杨御史自从在白公衙里赏菊饮酒·见了白小姐诗句·便思量要求与儿子为妻。原来杨御史有一子一女·儿子叫做杨芳·年才二十岁·人物虽不甚丑·只是文章学问难对人言。赖杨御史之力替他夤缘·到中了江南乡试·因会试不中·就随在任上读书。»

alimentée principalement par les jésuites missionnaires, ceux de la Bibliothèque des Missions étrangères et enfin ceux de Jean-Paul Bignon (Fourmont, *Papiers*, cote AR 68, f. 125-126).

6.2. La « tournure »

Fourmont utilise le mot *tournure* pour décrire l'opération de correction, qui doit se comprendre sur les plans orthographique, syntaxique et stylistique :

Monsieur Hoamge, Chinois, d'abord secrétaire de M^r l'évêque de Rosalie, ensuite interprète du roi, ayant été chargé par Sa Majesté Louis XIV de travailler à un dictionnaire de sa langue, quelque temps après j'eus aussi ordre du roi de me mettre au fait de cette langue en général, afin de revoir ses ouvrages, non pour le fond, mais pour la tournure. (1731, p. 47)

C'est précisément la première fonction que les deux élèves doivent assumer en tant qu'assistant de Huang : ils doivent corriger le français défaillant du Chinois. C'est peut-être dans cette perspective qu'il faut comprendre la reprise par Fréret de la traduction du roman. Nous citons à présent la version de Fréret du chapitre II, telle qu'elle apparaît dans les *Papiers* de Huang :

Le vieil ian iu sseu tente d'obtenir hon iou en mariage pour son fils
Depuis la visite qu'il avoit rendue à Pëkôn yân iú sseu pensoit sans cesse aux vers de Hon iou et avoit dessein de la demander en mariage pour son fils il avoit deux enfans un garçon et une fille le fils nommé iân fouan estoit agé de vingt ans il n'estoit pas mal fait de sa personne mais sa science et son merite estoient tels qu'on neut osé lui donner le titre de Lettré. Il avoit pour tant pris le degré de Licentié mais par le seul credit de son pere ensorte que nosant le presenter pour le Doctorat il restoit a la cour avec son père (Hoange, *Papiers*, cote NAF 280, f. 203).

On assiste ainsi, à propos de la traduction du roman, à une véritable collaboration où Huang et Fréret jouent tous deux le rôle et du maître et de l'élève. Dans les *Papiers* de Huang, qui, pour la traduction du roman, se présentent comme un cahier de petit format, se trouvent la traduction intégrale des chapitres I, II et III de la main de Huang (*ibid.* f. 141-202), mais aussi la reprise de la traduction du début du chapitre II de la main de Fréret (*ibid.*, f. 203-208, jusqu'au § 29 dans la version en ligne du roman chinois sur le site *Ctext*) ; dans les *Mémoires* de Fréret, où le roman occupe un papier de grand format (cote B1/14-4), se trouvent la traduction intégrale du chapitre I de la main de Fréret, ainsi deux traductions partielles du chapitre II : l'une est de la main de Fréret et correspond à la suite de sa traduction du début du chapitre II qui figure dans les *Papiers* de Huang (à partir du § 30 de la version de *Ctext*) ; cette traduction est interrompue avant la fin du chapitre, mais poursuivie par la seconde traduction partielle du chapitre II, de la main de Huang cette fois-ci.

Cette circulation du même travail, la traduction du roman, des papiers de l'un vers les papiers de l'autre prouve bien qu'il s'agit d'une traduction à deux mains : Huang aurait d'abord traduit les trois premiers chapitres (Hoange, *Papiers*, cote NAF 280, f. 141-202) ; Fréret aurait alors repris le début du chapitre II dans le cahier même de Huang, de petit format (*ibid.*, f. 203-208) ; il aurait poursuivi cette traduction sur son propre cahier, de grand format (Fréret, *Mémoires*, cote B1/14-4, f. 1-4, un peu plus de 6 pages) ; enfin, Huang aurait terminé la traduction de ce chapitre II sur le cahier de Fréret (*ibid.*, f.4-6, 6 pages et demie). Il reste à savoir comment fonctionnent les deux traductions du chapitre I (celle de Huang dans ses *Papiers*, f. 141-161 et celle de Fréret dans ses *Mémoires*, cote B1/14-4, f. 1-6 et f. 1-7, 25 pages). Fréret lui-même, dans sa « Réponse aux accusations de Fourmont », relève que celui-ci a inscrit de sa main en marge de la première page (*ibid.*, f. 1) de sa traduction « C'est la même chose que dans le petit cahier » (*Mémoires*, cote B2/1, f. 11 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 146), croyant constater un plagiat de la part de Fréret, qui aurait recopié sur son papier de grand format la traduction de Huang faite sur un papier de petit format.

De plus, Fréret nomme cette traduction « la seconde traduction faite sur celle du S^r Hoangh » (*Mémoires, ibid.* et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 145), ce qui laisserait penser qu'il s'agit d'une reprise de la traduction du chapitre I de Huang par Fréret : comme il a repris le chapitre II directement dans le petit cahier de Huang, il aurait repris le chapitre I mais, cette fois-ci, sur son papier de grand format. Cette interprétation n'est pourtant pas satisfaisante car la traduction du chapitre I par Fréret est fortement raturée alors que celle de Huang est très propre ; de plus, la qualité de la langue semble presque meilleure dans la version de Huang que dans celle de Fréret. Comparons la traduction de Huang :

Chapitre I

Une jeune fille qui fait des vers a la place de son pere

Sous le Règne de támîn du tems de l'Empereur tchín-Hôn il y avoit dans la ville de quĩnlĩne un docteur lettré nommé pẽ qui etoit parvenu a la charge de president de Háitchiãn son nom de charge s'apelle huên et son nom d'honneur Háihuên¹⁴. (Hoange, *Papiers*, cote NAF 280, f. 141)

À celle de Fréret :

[Pas de mention de chapitre et pas de titre]

Sous le regne de l'empereur tchine Hon de la famille de Tamine il y avoit dans la ville de Kineline capitale de la province de Naneking un lettré appelé Pe-Kon son mérite l'avoit élevé a la charge de president du Háĩ tchian. [pas de mention du « nom de charge » ni du « nom d'honneur »] (*Mémoires*, B1/14-4, f. 1)

Nous aurions donc tendance à penser que la traduction de Fréret est une première traduction faite non par Fréret seul (cela ne semble pas vraisemblable car son niveau de chinois ne le lui aurait pas permis), mais plutôt par les deux hommes ensemble lors d'une séance de travail ; la version de Huang telle qu'on peut la lire dans ses *Papiers* serait peut-être une seconde version (la première serait alors perdue), réalisée après avoir reçu les corrections de Fréret. Mais l'analyse est certes délicate.

S'agissant des œuvres plus sérieuses que sont la grammaire et le dictionnaire, on constate aussi ce phénomène de circulation entre Huang d'une part et Fréret d'autre part : en effet, les trois « Essais¹⁵ » de grammaire qui figurent dans les *Mémoires* de Fréret sont de la main de celui-ci, seules la « Préface » (cote B1/14-1) ainsi que le sommaire détaillé qui porte le titre de « Grammaire chinoise » (Cote B1/14-4) sont de la main de Huang. De même, on peut repérer çà et là la main de Fourmont sur certains feuillets des *Papiers* de Huang, en particulier trois pages du texte intitulé « La langue mandarine et des dialectes chinoises » (cote NAF 220, f. 31-32, ce qui est signalé par Xu, 2003, p. 134). On peut penser que cette circulation des versions de Huang vers Fréret ou Fourmont, ou encore de Fréret ou Fourmont vers Huang, est bien la marque d'un travail élaboré de concert, l'un corrigeant l'autre et *vice versa*.

6.3. La méthode

Outre la correction de la langue et du style (la « tournure »), Fréret et Fourmont apportent leur aide à Huang du point de vue de ce que Fourmont nomme, cette fois-ci, la *méthode* :

Le S^r Hoamge fut donc chargé de travailler à un dictionnaire de la langue. Mais on se persuada et avec raison que les manières des Chinois étaient infiniment éloignées des nôtres. Si le S^r Hoamge n'était pas dirigé par quelque personne un peu au fait des langues, son courage ne pouvait être

¹⁴ Voici le texte original chinois : « 話說正統年間·有一科甲太常正卿姓白名玄·表字太玄·乃金陵人氏。 »

¹⁵ Sous les titres successifs de « Essay d'une grammaire de la langue chinoise » (cote B1/4-1), « Essay de grammaire sur la langue chinoise » (cote B1/4-2 et 3) et « Essay d'une grammaire sur la langue chinoise » (cote B1/4-3).

qu'informe. J'eus donc ordre de prendre correctement cette direction, ce qui ne regardait que la méthode » (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 177).

Cet apport vaut pour le dictionnaire, comme l'indique ici Fourmont, ou bien comme le détaille aussi Fréret dans les *Mémoires*, précisément dans les brouillons de sa défense auprès des Messieurs de l'Académie face aux « accusations » qu'il repère dans le *Catalogue de Fourmont* : il prétend avoir eu l'intuition, à l'examen des caractères, qu'il devait y avoir entre eux un principe d'analogie ; Huang lui explique qu'il y a des caractères simples et des caractères composés, les caractères simples, au nombre de 214, étant nommés clefs ou radicaux ; c'est alors que Fréret lui suggère d'abandonner la rédaction du dictionnaire alphabétique pour entreprendre celle d'un dictionnaire par clefs : « Je proposai au Sr Hoangh d'abandonner la traduction du dictionnaire par ordre des sons qui était peu avancé, et de s'attacher à celle du dictionnaire par clefs. » Fréret ajoute : « Il [Huang] en fit d'abord quelques difficultés » ; c'est pourquoi il intervient auprès de Bignon qui « ordonn[e] au S^r Hoangh de suivre mes idées de traduire le dictionnaire par clefs (*Mémoires*, cote B2/1, f. 16 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 153).

Toujours sur le plan de la « méthode », Fréret apprend aussi à Huang « l'art grammatical » tel que la tradition européenne l'a théorisé, lui expliquant « tous ces termes bizarres et toutes ces abstractions qui l'avaient effrayé en lisant les grammaires françaises » (*Mémoires*, cote B2/1, f. 9 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 142). De même, il déclare que c'est lui qui a conseillé à Huang « de se préparer au travail de la syntaxe chinoise en composant des dialogues français et chinois sur différents sujets » (*Mémoires*, cote B2/1, f. 11 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 146). En définitive, il présente la grammaire comme une œuvre élaborée à deux : « Nous nous occupâmes, lui et moi, à composer un vocabulaire » qui portait sur les noms et les verbes et qui faisait partie de la grammaire dans leur esprit (*Mémoires*, cote B2/1, f. 10 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 144, c'est nous qui soulignons).

Fourmont procède de la même façon, sans doute de manière plus directive, comme le suggère cet extrait du *Catalogue* : « Je fus obligé de réformer toutes les idées grammaticales de Monsieur Hoange et je fis alors sur ses mémoires une grammaire que nous intitulâmes : *Essai de Grammaire Chinoise*. » (1731, p. 47) Si le « je » au début de la phrase, fait entendre chez Fourmont une posture d'autorité, assortie d'un certain agacement à l'égard de Huang, l'emploi du « nous » qui la termine marque bien que la grammaire est le fruit d'une collaboration entre les deux hommes.

En suivant les déclarations de Fréret dans sa « Réponse aux accusations » de Fourmont, il est possible de reconstituer ce travail collaboratif, au moins à propos de la grammaire : Fréret aurait d'abord fourni à Huang des indications pour son travail ; ensuite un jeu de va-et-vient aurait eu lieu, l'un corrigeant les épreuves de l'autre ; puis, après l'embastillement de Fréret, fin 1714, Fourmont aurait repris les choses en main, par exemple pour abandonner la rédaction des dialogues suggérés par Fréret (*Mémoires*, cote B2/1, f. 11-12 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 146 ainsi que Fourmont, 1731, p. 55) ; finalement, une des dernières épreuves de cette grammaire amendée par Fourmont se retrouve dans les *Papiers* de Fréret, qui note en marge : « de la main du S^r Hoangh mais dirigée par Mr Fourmont¹⁶ » (*Mémoires*, cote B1/14-4, f. 1).

6.4. Le cadre méthodologique issu du latin

On peut enfin considérer que, lors de ce travail collaboratif portant sur la « méthode », Huang subit encore une autre forme d'aliénation, car et pour le dictionnaire et surtout pour la grammaire, Fréret et Fourmont lui imposent un cadre méthodologique qui est entièrement redevable à la tradition grammaticale latino-française. En effet, le premier dictionnaire rédigé par

¹⁶ En réalité, cette « Grammaire chinoise » est plus un sommaire détaillé que la grammaire proprement dite.

Huang est conçu comme un dictionnaire où les entrées sont rangées selon l'ordre alphabétique, alors que, bien évidemment, l'écriture chinoise obéit à un tout autre système graphique. Cette fausse route est assez rapidement corrigée comme nous l'avons vu, après que Fréret eut insisté pour que Huang adoptât le modèle chinois du dictionnaire par clefs. S'agissant de la grammaire, il en va tout autrement : le modèle français, ou plutôt latin, n'est jamais remis en cause. C'est pourquoi, dans la grammaire rédigée à la fois par Huang, Fréret et Fourmont, la langue est analysée avec des outils tels que les cas, les nombres, les genres et la conjugaison, que le chinois ignore en grande partie, méthode que la grammaire de Huang partage avec celle de l'Espagnol Francisco Varo (1703) et même celles du Français Joseph de Prémare (1728).

Il ne faudrait pas croire, toutefois, qu'il s'agit d'une méprise due à une ignorance de la part de Fourmont ou de Fréret. Tous deux ont bien conscience que le chinois ne fonctionne pas comme le français ou le latin. Fréret constate que Huang « ne trouva[i]t rien dans sa langue naturelle qui ressemblât aux langues de l'Europe dont l'usage seul lui avait donné une teinture. Les grammaires françaises qu'on lui avait données pour lui servir de modèle lui étaient inintelligibles » (*Mémoires*, cote B2/1, f. 9 et Élisseeff-Poisle, 1978, p. 140-141). De même, Fourmont sait bien que « [l]a nature de la langue chinoise ne semble admettre aucune différence entre toutes les parties [du discours], puisque ce qui est nom est quelquefois verbe, que ce qui est particule y tient quelquefois la place d'un nom » (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 322). Le choix du cadre français ou latin tient en fait, chez Fourmont, à deux raisons qui nous semblent contradictoires. Il s'agit tout d'abord de répondre à une exigence pédagogique, en ce sens que le lecteur français se repèrera plus aisément si le cadre adopté pour expliquer la langue chinoise lui est familier ; c'est ce qu'affirme Bignon dans une lettre datée du 14 septembre 1728 : « Fourmont, ayant reconnu que pour donner une connaissance de la langue chinoise, il fallait dresser une grammaire chinoise la plus approchante qu'il se pourrait des méthodes ordinaires aux autres langues malgré l'extrême différence du chinois. » (Archives nationales, cote AR 69, f. 94). De plus, pour justifier le choix du cadre latin, Fourmont lui-même formule un autre argument qui tient à l'universalité de la raison et partant de la langue, ce qui tend au fond à nier la singularité de chaque idiome :

[L]es hommes étant partout de même trempe en leurs raisonnements en quelque pays que ce fût, supposant ordinairement le même esprit et les mêmes besoins, ils ont aussi nécessairement une convenance d'idées [...] ; de là donc il est clair que quand la langue chinoise ne présenterait pas [...] tous les modes que l'on voit dans les autres [langues], elle [la langue chinoise] peut toujours et doit même être supposée aussi fournie de tous les termes nécessaires pour les exprimer, et par la suite contenir les mêmes 8 parties d'oraison [le nom, le pronom, etc.]. (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 322-323)

Enfin, pour finir de nuancer sur ce point, il est connu que la Chine n'a pas développé une tradition grammaticale aussi poussée que les Indiens, les Grecs ou les Latins, ce qui explique qu'aujourd'hui encore, dans les grammaires chinoises élaborées en Chine par des Chinois, l'on recourt à des notions importées de la tradition occidentale¹⁷.

De son vivant, Huang Jialüe ne semble donc pas avoir été dépossédé de son travail : ce qui ressort de l'analyse des manuscrits relève plutôt d'une logique de collaboration. Tout au plus Huang subit-il une forme d'aliénation du point de vue de la méthode d'approche, en particulier pour l'adoption des outils d'analyse grammaticale hérités de la tradition latine, mais, comme nous l'avons dit, il était difficile, au début du XVIII^e siècle, de concevoir autrement qu'en termes occidentaux la rédaction d'une grammaire, fût-ce la grammaire d'une langue dont on avait bien conscience que le système linguistique était fort éloigné de celui des langues occidentales.

¹⁷ Voir la tentative de Jean-François Billeter de déjouer ce piège dans *Les Gestes du chinois*, Paris, Arléa, 2024.

7. Une dépossession intellectuelle après la mort de Huang ?

Mais qu'en est-il après la mort de Huang ? Dans *Arcade Huang et le début de la sinologie française*, le chercheur Xu Minglong entend démontrer que le travail de Huang a fait l'objet d'une appropriation volontaire, voire malveillante de la part de Fourmont et, dans une moindre mesure, de Fréret. Nous allons à présent examiner ce point en deux temps : nous essaierons de savoir tout d'abord si les deux hommes ont opéré une dépossession intellectuelle du travail de Huang, en se l'appropriant afin de nourrir leurs propres travaux, puis nous nous demanderons s'ils sont allés jusqu'à passer sous silence, voire supprimer certains écrits de Huang, acte que nous qualifierons de dépossession matérielle.

On peut considérer que Fréret et Fourmont ne font qu'exploiter le travail qu'ils ont élaboré en commun avec Huang. Cette opération ne nous semble pas illégitime en soi. C'est bien le propre de la recherche scientifique que de produire des travaux qui se fondent sur les travaux de prédécesseurs, la seule limite étant le plagiat entendu comme la reprise des travaux d'un autre chercheur sans que celui-ci soit mentionné comme la source des nouveaux travaux : en ce cas, on pourra parler de véritable dépossession intellectuelle.

Dans le cas qui nous occupe, un autre élément renforce le caractère légitime de l'exploitation des travaux de Huang par Fourmont et Fréret : c'est que les deux Français ont activement participé à ces travaux. Enfin la mort prématurée de Huang constitue une « circonstance atténuante » dans l'accusation de dépossession intellectuelle qu'auraient opéré Fréret et Fourmont : atteint de tuberculose dès son séjour à Rome, en 1703, comme en attestent le journal qu'il tient à Rome (Fourmont, *Papiers*, cote NAF 8976, voir aussi le texte reproduit en annexe dans Xu, 2003, p. 314-328), puis celui qu'il tient à Paris entre 1713 et 1714 : « Le Sieur Houange a craché du sang comme il avait craché à Rome autrefois. » (3 novembre 1713, f. 5), Huang meurt le 13 octobre 1716¹⁸, à 36 ans, avant d'avoir pu achever ses nombreux travaux, si bien que ses deux anciens élèves ne se montrent pas vraiment déloyaux à son égard en tentant d'achever ces travaux après 1716. Nous allons néanmoins marquer une différence entre Fréret et Fourmont dans leur façon respective d'exploiter les travaux amorcés par Huang.

7.1. Nicolas Fréret

Fréret s'appuie sur un texte rédigé de la main de Huang ayant pour titre « Origines des caractères chinois », texte qui se trouve dans ses papiers (*Mémoires*, cote B1/4, 8 pages), pour rédiger la communication savante présentée devant l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres les 2 et 6 décembre 1718, intitulée « Réflexions sur les principes généraux et en particulier sur les fondements de l'écriture chinoise » (compte rendu publié en 1729). De même s'inspire-t-il probablement de conversations avec Huang pour rédiger deux autres communications : « De la poésie des Chinois » (communication faite le 7 septembre 1714, c'est-à-dire du vivant de Huang, un compte rendu en est publié en 1723, le brouillon se trouve dans ses *Mémoires*, cote B1/14-1) et « Dissertation sur la langue chinoise » (communication les 19 avril et 3 septembre 1720, compte rendu publié en 1729 dans deux articles successifs : « Sur la langue chinoise » et « Sur la littérature chinoise »).

On doit relever que, dans le compte rendu de 1723 sur la poésie chinoise, Huang est explicitement mentionné comme le traducteur du poème que Fréret donne en exemple : « Voici l'exemple d'un huitain, avec la traduction, c'est un éloge du saule tiré d'un roman chinois que le

¹⁸ Danielle Élisseeff donne la date du 1^{er} octobre 1716 (1978, p. 45, peut-être à partir du manuscrit des *Papiers* de Fourmont (cote NAF 8974, f. 190) : « il [Huang]mourut lui-même en septembre ou les 1^{ers} jours d'octobre 1716 », les mots « ou les 1^{ers} jours d' » étant rajoutés au-dessus de la ligne.

S^r Hoanghe, Chinois, avait commencé de traduire en français » (p. 290). De même, dans le compte rendu de 1729 sur la langue chinoise (Fréret, 1729a, p. 309). Du reste, Fréret se montre généralement explicitement reconnaissant à l'égard de sa source : il mentionne Huang lorsqu'il explique à ceux qui doivent juger du différend qui l'oppose à Fourmont : « Je rendis compte à l'Académie de ce que m'avait appris le S^r Hoangh à ce sujet », c'est-à-dire à propos de la poésie chinoise (*Mémoires*, cote B2/1, f. 16) ; de même, il précise dans le titre qu'il donne à la traduction du début du roman *Yu Jiao Li* : « Histoire de Hon-iou écrite [blanc] et traduite du chinois par le S^r Hoangh » (*ibid.*, cote B1/14-4, f.1). Usant du même respect à l'égard de son maître, quand, parmi ses papiers, il s'agit de manuscrits de la main de Huang, il le signale presque toujours avec cette mention : « de la main du S^r Hoangh », qui apparaît en marge des « Origines des caractères chinois » (*ibid.*, cote B1/14-4, f. 1), ainsi que de la « Grammaire chinoise » (*ibid.*, f. 1), la seule exception étant l'« Abrégé de la monarchie – 2^e partie » qui est bien écrit par Huang, sans que Fréret le précise.

7.2. Étienne Fourmont

La situation de Fourmont est différente à plusieurs égards. Tout d'abord, à ma connaissance, on ne retrouve pas dans ses papiers de textes de la main de Huang, comme c'est le cas pour Fréret. Surtout, il est clairement désigné par Jean-Paul Bignon ainsi que par le Régent comme le successeur de Huang après sa mort (lettre de Bignon du 11 décembre 1716 citée par Élisseeff-Poisle, 1978, p. 45), ce que Fourmont signale à plusieurs reprises, notamment dans le *Catalogue* de ses propres ouvrages : « En 1716 M. Hoamge étant mort, M^{gr} le duc d'Orléans par un ordre de Sa Majesté Louis XV me chargea de prendre et d'examiner tous ses papiers chinois ou concernant la langue chinoise. » (1731, p. 48). Il est donc normal qu'il poursuive le travail de son ancien maître.

La question est de savoir s'il reconnaît avec autant de clarté que Fréret sa dette à l'égard de Huang dans ses divers travaux. Si ce n'est pas le cas, on peut considérer que l'usage que Fourmont fait des travaux de Huang devient problématique et s'apparente au plagiat. Afin d'éclairer ce point, nous allons examiner tout d'abord le *Catalogue des ouvrages de Monsieur Fourmont l'Aîné* de 1731. Fourmont aurait du mal à ne pas reconnaître Huang comme la source de son travail, puisque cela était connu de tous : même s'il n'est pas très explicite à ce propos, on comprend que les « papiers » dont il « hérite » (« je conserve tous les Originaux de M. Hoange », p. 53), lui servent pour rédiger ses propres ouvrages portant sur la langue chinoise, qui font précisément l'objet du *Catalogue*. Mais il le fait de façon, disons, condescendante, comme nous l'avons vu :

Le Sieur Hoamge [...], ayant été chargé par Sa Majesté Louis XIV de travailler à un dictionnaire de sa langue, quelque temps après j'eus aussi l'ordre du roi de me mettre au fait de cette langue en général, afin de revoir ses ouvrages. [...] Je fus obligé de réformer toutes les idées grammaticales de Monsieur Hoamge. (p. 47)

Dans ses travaux, on constate une autre logique que dans le *Catalogue* de 1731 : le travail de Huang est mentionné non plus comme la source de son travail, mais comme une base fragile et incertaine sur laquelle lui-même a malgré tout réalisé une œuvre remarquable par sa nouveauté et sa valeur inestimable.

S'agissant des dictionnaires auxquels il travaille pendant des dizaines d'années sans être parvenu à les publier¹⁹, Fourmont constate que le travail de Huang n'est pas utilisable, pour trois raisons. Tout d'abord, il est inachevé : le dictionnaire réalisé par Huang se présente comme « une

¹⁹ Fourmont travaille sur pas moins de cinq dictionnaires. Il en énumère quatre dans le *Catalogue* (1731, p. 57) : 1° « par clefs », 2° « historique et géographique », 3° « par tons et prononciations », 4° « de latin en chinois » ; et il en ajoute un cinquième (*ibid.*, p. 58) : « de français en chinois ».

espèce *d'in-folio* en grosses lettres à grandes marges et ainsi très peu chargé », où « [l]es caractères [...] comptés montent à 5 210 » (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 180-181), ce qui, précise-t-il dans une autre source, ne représente qu'une petite partie des caractères figurant dans les dictionnaires chinois (il évoque 32 000 puis 80 000 caractères, dans *Papiers*, cote NAF 8977, f. 39). Deuxième raison : le dictionnaire ne comporte aucun caractère chinois mais seulement des « lettres latines », ce que Fourmont déplore, à juste titre il est vrai : « Il y a beaucoup de ratures et de plus beaucoup d'inutilités parce que les passages que M^r Hoange y a voulu mettre n'y paraissent qu'en lettres latines » (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 180-181). Enfin, Huang ne fournit pas le sens des clefs, mais Fourmont pense qu'il comptait le faire en plaçant ces explications au début de son dictionnaire : « De ces 85 clefs, il n'y en a aucune dont il ait expliqué la nature ou la signification ; la raison est apparemment qu'il s'attendait de le faire à la tête du livre » (*ibid.*, f. 197).

Si ce travail est inutile — il écrira dans le *Catalogue* : « tout cela n'est [...] rien du tout » (p. 53) —, d'un autre côté, lui-même se sent capable de le réaliser, comme il l'explique au Régent : « Par un mémoire donné d'abord à Monsieur l'abbé Bignon et ensuite à son Altesse Royale, il [Fourmont] prouva d'un côté que le dictionnaire chinois commencé par M^r Hoange servirait peu à tout homme qui voudrait le continuer, de l'autre que cependant il était possible de composer un dictionnaire chinois indépendamment de ce secours, que cela paraissait très paradoxal, même était difficile, mais ne laissait pas d'être faisable » (Archives nationales, cote AR 69, f. 101). Ainsi, après avoir expliqué combien le travail de Huang sur le dictionnaire était de peu de valeur, il laisse entendre qu'en revanche lui-même, s'il s'en donne la peine, en est parfaitement capable.

On retrouve la même logique à l'œuvre dans la communication intitulée « Dissertation sur la littérature chinoise » (présentée en quatre temps, les 4, 28 et 30 avril et le 8 mai 1722, devant l'Académie des inscriptions, et dont le compte rendu est publié en 1729, brouillon dans *Papiers*, cote NAF 8977, f. 30-41). Il commence par exprimer le regret de la perte de Huang, puis se définit lui-même comme le savant-martyr, appelé par le Régent pour accomplir le travail que son prédécesseur n'a pu achever :

Le pieux Arcadio Hoange, Chinois, lettré, venu en France avec M^r de Rosalie, est présenté à Sa Majesté par M^r l'Abbé Bignon, et désigné pour travailler à un dictionnaire de la langue ; par un malheur qui ne sera jamais assez déploré, la mort nous l'enlève peu d'années après [...]. Sous un autre Prince, la perte était entière comme en effet peut-être irréparable, mais son Altesse Royale plus attentive que personne à ce qui peut avancer les sciences, par cette étendue de lumière qui la met au fait de toutes, crut que ce naufrage littéraire n'était pas à négliger, ce fut donc par son ordre que chargé d'en recueillir les débris, avec une teinture au moins passable des différentes langues savantes, laissant là en arrière des ouvrages qui m'étaient dus et par un courage sans exemple pour l'avancement des lettres, je m'enterrai presque tout vif avec plus de 4 000 volumes chinois, résolu de voir quelle était enfin cette nouvelle littérature jusqu'à présent si abhorrée et au jugement de tous les Européens indésirable. (*Papiers*, cote NAF 8977, f. 31-32)

Ainsi, la référence à Huang fonctionne toujours de la même manière : Fourmont s'emploie tout d'abord à déconsidérer son travail, dont il attribue parfois la piètre qualité à sa mort prématurée, pour ensuite attirer sur ses propres travaux toute la lumière et la gloire.

Qu'en est-il à propos de la grammaire ? La grammaire de Fourmont correspond à plusieurs textes distincts. Il existe tout d'abord la grammaire élaborée avec Huang, nécessairement avant la mort de celui-ci (1716), désignée sous le titre *Essai de grammaire chinoise* et présentée comme un texte distinct (au moins sur le plan matériel) de la grammaire rédigée par Huang, puisqu'il évoque « deux essais de grammaire chinoise, l'une par lui et de son écriture l'autre par moi et de ma main » ; il ajoute que ce dernier texte a « été présenté aux ministres pour le nom de M^r Hoange » (*Papiers*, NAF 8974, f. 180, repris dans NAF 8977, f. 39). Il répète cette présentation dans le *Catalogue* de 1731 : « je fis alors sur ses mémoires [ceux de Huang] une grammaire que nous

intitulâmes *Essai de grammaire chinoise*. Cet essai fut présenté à M. de Pontchartrain » (p. 47), chancelier de France à cette époque, et oncle de Jean-Paul Bignon. Fourmont utilise un pluriel (« aux ministres ») dans la première citation, puis ne parle que de Pontchartrain dans le Catalogue publié. Ce texte devait sans doute être présenté au régent lui-même, comme l'atteste la lettre que Huang adresse à celui-ci juste avant sa mort, dans l'« hiver 1716 » (« Lettre [...] au Régent », cote Ms 5409), mais il semble, si l'on suit Xu (2003, p. 136-137) qu'elle ait été interceptée par Fourmont ; elle s'est ensuite retrouvée dans les papiers du P. Antoine Gaubil (1689-1759), puis dans ceux du sinologue Henri Cordier (1849-1925). Nous verrons que Fourmont désavoue ce premier texte rédigé avec Huang avant 1716.

En second lieu, Fourmont évoque à plusieurs reprises une grammaire rédigée en français, qu'il nomme « grammaire de la langue chinoise soit parlée soit écrite » (Archives nationales, cote AR 69, f. 105), dont il dit qu'elle a été montrée une première fois à Jean-Paul Bignon en août 1728 (attestation de Bignon dans une lettre 23 février 1730, dans Archives nationales, cote AR 69, f. 110, voir aussi l'attestation de Bignon datée du 14 septembre 1729 dans les *Papiers* de Fourmont, NAF 8974, f. 866-867²⁰), puis remise officiellement le 14 septembre 1729, avant d'être déposée à la Bibliothèque royale. Cette grammaire n'est toutefois pas publiée, en particulier parce que Bignon souhaite qu'une comparaison soit menée entre la grammaire de Fourmont et celle de Joseph de Prémare qui a en effet annoncé à Fourmont par une lettre datée au plus tôt de septembre 1728²¹ qu'il allait lui envoyer une grammaire, laquelle parvient en France en janvier 1730 (Archives nationales, cote AR 69, f. 110). La grammaire de Prémare, missionnaire jésuite résidant à Canton, et, partant, familier de la langue chinoise, est *a priori* de meilleure qualité que celle de Fourmont qui n'a appris le chinois que par l'enseignement de Huang pendant au plus quelques années. Malgré le conflit d'intérêt pourtant manifeste, c'est Fourmont que Bignon charge de la comparaison : Fourmont, on s'en doute, conclut à la validité de son travail dans la mesure où il était en tout point conforme à celui de Prémare. Mais l'affaire ne s'arrête pas là car le doute persiste sur la valeur de la grammaire : il s'agit alors d'en évaluer la qualité par des personnalités extérieures, notamment des missionnaires au fait de la langue chinoise. En définitive, la grammaire de Fourmont, sous cette première forme, n'a jamais été publiée.

Nous disposons toutefois d'un brouillon de cette grammaire dans les *Papiers* de Fourmont : le livre I constitue un examen des savants et pseudo-savants qui ont abordé d'une façon ou d'une autre la langue chinoise (cote NAF 8974, 8 chapitres, f. 1-201) ; le livre II est d'une part un aperçu de la « littérature chinoise », c'est-à-dire une suite de notices sur certains livres comme les classiques confucéens et un exposé des ouvrages que Fourmont envisage de réaliser, puis une présentation du système général de la langue chinoise, c'est-à-dire des sons et surtout des caractères (*ibid.*, 7 chapitres, f. 202-520) ; enfin, le livre III forme la grammaire proprement dite, où Fourmont détaille les « parties du discours » (noms, verbes, etc.), puis donne un aperçu de la syntaxe, enfin explique le système de la numération (*ibid.*, 6 chapitres, f. 527-855).

Comme sa grammaire n'a pu être publiée, Fourmont entend la faire paraître sous une autre forme : ce sont les deux volumes rédigés en latin et publiés, l'un en 1737, les *Meditationes sinicae*, reprenant les livres I et II de la grammaire rédigée en français, et l'autre en 1742, la *Grammatica duplex*, reprenant le livre III, comme il l'explique dans la Préface de la *Grammatica* :

²⁰ On trouve la même attestation aux Archives nationales, sous la cote AR 69, f. 94-95, mais la date est le 14 septembre 1728 ; toutefois ce « huit » s'accompagne de ratures, alors que dans l'autre attestation, la date est 1729 et la signature de Bignon est bien visible

²¹ Nous relevons trois dates distinctes pour cette lettre de Prémare annonçant l'envoi de sa grammaire : le « 2^e de ce mois » dans l'attestation de Bignon datée de septembre 1729 (ou 1728, voir note précédente), mais, dans le même document le « 10 décembre 1728 », manifestement ajoutée par Fourmont (*ibid.*), enfin « septembre 1729 » dans l'autre attestation de Bignon, datée du 23 février 1730 (*ibid.*, f. 110).

Grammatica haec mea illa est quae gallice primum conscripta, Bibliothecae Regiae deposita est, Bibliothecae Regiae typo annotata, quis ejus illius depositionis historiam nunc ignorat ? deinde eam in Lingua Latina transtuli, et ex Libro primo, ut dixi, abbreviatio exurrerit Praefatio Meditationum Sinicarum ; ex secundo item decurtato Meditationes ipsae ; tertius in quinque Libros divisus, eos ipsos, quos nunc damus. (« Praefatio », p. x)

Cette grammaire qui est la mienne est celle qui fut d'abord écrite en français, déposée à la Bibliothèque royale et partout marquée de l'estampille de la Bibliothèque royale : qui aujourd'hui ignore l'histoire de ce dépôt ? je l'ai ensuite transposée en langue latine, et du premier livre, comme je l'ai dit, est sortie sous forme abrégée la Préface des *Meditationes Sinicae* ; du second, également abrégé, proviennent les *Meditationes* elles-mêmes ; le troisième, divisé en cinq livres, est précisément l'ouvrage que nous donnons maintenant [i.e., la *Grammatica*].

Voyons à présent si les écrits de Huang Jialüe sont mentionnés comme la source de ces différents états de la grammaire de Fourmont. La réponse est négative : si Huang est cité, c'est en tant que dernier représentant de la série des hommes qui, en Europe, ont abordé la langue chinoise dans leurs travaux avant Fourmont. Il apparaît d'abord à la fin du livre I de la grammaire en français (non publiée), dans un chapitre 8 où, après une présentation du Chinois (*Papiers*, cote NAF 8974, f. 175-180), Fourmont dresse une liste de ses « papiers » (*ibid.*, f. 180-181) et évalue son travail, de façon globalement négative (*ibid.*, f. 193-199). Logiquement, Huang apparaît de même à la fin de la Préface des *Meditationes sinicae*, qui reprend ce livre I (« Praefatio », p. xviiiij). Il en est enfin également question dans la Préface de la *Grammatica duplex*, quand Fourmont rappelle le contenu des chapitres des *Meditationes* (« Praefatio », p. xij).

Il s'agit, à chaque fois, d'associer Huang aux « auteurs qui se sont appliqués à faire connaître la langue chinoise » (titre du chapitre 7 dans *Papiers*, NAF 8974, f. 113, qui précède le chapitre 8 consacré exclusivement à Huang : « Du S^r Hoamge... », *ibid.*, f. 144, texte repris en partie sous la forme d'une « dissertation » dans NAF 8977, f. 79-96), savants ou pseudo-savants que Fourmont fustige sans ménagement : Athanasius Kircher (1602-1680), Andreas Müller (1630-1694), Eusèbe Renaudot (1646-1720), Adriaan Reland (1676-1718), Thomas Hyde (1636-1703), Chritian Mentzel (1622-1701) et Samuel Masson²² (mort en 1742 ?). Il se montre tout aussi sévère avec Huang dont la grammaire, comme il l'avait dit à propos du dictionnaire, présente le défaut de ne constituer à ses yeux qu'une ébauche et de ne comporter aucun caractère chinois : c'est « quelque chose de bien imparfait, d'un côté parce que cette grammaire n'était pas assez étendue, de l'autre parce que tout y étant écrit en lettres latines, chaque monosyllabe y restait ambigu » (*ibid.*, f. 193). Aussi Huang tombe-t-il sous le coup du verdict général que Fourmont formule dans la conclusion de son développement : « La conclusion naturelle de tout ce premier livre est que jusqu'ici l'on n'a encore rien fait qui soit capable de donner de la langue chinoise et surtout de ses caractères une connaissance même médiocre » (*ibid.*, f. 221) ou bien, dans la *Grammatica* :

Linguae Sinicae Mandarinicae, neque ab aliis vel tentatae ; et cum Hoamgio quodammodo sepultae ; sed a nobis vita nova, atque inexpectata donari. (« Praefatio », p. xij)

²² Kircher, jésuite allemand, a publié la somme intitulée *China Illustrata* (1667). Müller, savant allemand, s'est intéressé à l'écriture chinoise. Renaudot, savant français, a traduit la *Relation de la Chine et de l'Inde* (1718), manuscrit de langue arabe du XI^e siècle. Reland, savant hollandais, est un spécialiste de l'islam et de la Palestine en particulier Hyde, interprète des rois d'Angleterre, est, comme Fourmont, un spécialiste des langues orientales (arabe, persan, syriaque, hébreu). Le botaniste allemand Mentzel est aussi un disciple de Müller, auteur d'un des premiers dictionnaires chinois en Europe (*Sylloge minutiarum lexici Latino-Sinico-Characteristici*, 1685). Enfin, Masson est le fondateur et le rédacteur, avec d'autres contributeurs, dont Philippe Masson, son cousin, mais aussi Jean-Paul Bignon et Adriaan Reland, du périodique *Histoire critique de la République des lettres*, parue entre 1712 et 1718, où certains articles portent sur la langue chinoise.

La langue chinoise mandarine, que personne d'autre n'avait même essayé d'aborder, et qui, en quelque sorte, avait été ensevelie avec Hoamge, est cependant, par nous, gratifiée d'une vie nouvelle et inattendue.

Au terme de cette analyse, doit-on considérer, comme le fait Xu Minglong, que Fourmont a opéré une dépossession intellectuelle vis-à-vis de Huang et de son travail ? il est vrai que Fourmont a tendance à minimiser l'apport de Huang, comme il le dit dans cet extrait des *Papiers* : « [C]e que Mr Hoange nous a laissé se réduit à très peu de choses » (cote NAF 8974, f. 199). En particulier, dans les grammaires qu'il a rédigées, Fourmont présente Huang comme la dernière chance qui eût été donnée à l'Europe de comprendre et de transmettre quelque chose de solide à propos de la langue chinoise, mais il constate que cette dernière chance n'a pu être saisie, parce que Huang est mort de façon prématurée, mais aussi parce que son travail a peu de valeur à ses yeux. Il faut toutefois reconnaître que Fourmont n'a pas tout à fait tort lorsqu'il pointe les défauts du travail de Huang : un travail inachevé et dépourvu de caractères chinois. Simplement, il le fait avec un ton condescendant qui ne rend sans doute pas justice aux efforts de Huang qui, sans avoir une formation de lettré, a tout de même tenté de répondre aux demandes qu'on lui adressait.

8. Une dépossession matérielle ?

Il reste à savoir si Fourmont est allé jusqu'à opérer une dépossession matérielle à l'égard de Huang, entendant par là une dissimulation volontaire de certains de ses écrits, dans le but de masquer l'apport de son maître vis-à-vis de ses propres écrits. Nous procéderons en tentant de répondre aux deux questions suivantes : Fourmont s'est-il emparé des écrits de Huang après sa mort ? et, surtout, a-t-il volontairement passé sous silence certains écrits de Huang ?

À la première question, nous répondons par l'affirmative, mais Fourmont a agi dans un cadre à la fois juridique et officiel. Deux jours après la mort de Huang, ses biens, y compris les manuscrits, ont été saisis en conformité avec une procédure juridique que Jean-Paul Bignon décrit dans une lettre du 17 novembre 1716 (Archives nationales, cote AR 69, f. 4-5) : son épouse française, Marie-Claude Régnier, étant morte, et sa fille, prénommée également Marie-Claude, née en 1715, étant mineure, les biens reviennent au roi par « droit d'aubaine » ; mais le roi les remet à la belle-famille du défunt, c'est-à-dire les Régnier, Louis et son épouse Louise de Valois ; les manuscrits ont ensuite été « réclamés par Bignon à sa belle-famille pour être transférés dans l'institution », c'est-à-dire à la Bibliothèque royale (Landry-Deron, 2024, p. 364). Toutefois, dans les faits, c'est Fourmont qui récupère les écrits de Huang, là aussi de façon officielle, comme il le précise dans son *Catalogue* : en effet, il « conserve tous les originaux de M. Hoange » (1731, p. 53), car, il est chargé de mener à terme les différents travaux que Huang avait entrepris de son vivant : « En 1716 M. Hoamge étant mort, M^{gr} le duc d'Orléans par un ordre de S. M. Louis XV, me chargea de prendre et d'examiner tous ses papiers chinois » (*ibid.*, p. 48). Fourmont le reconnaît clairement et s'engage à restituer ces documents si on le lui demande, comme l'atteste cet écrit qui clôt le « Catalogue des livres chinois dont le S^r Fourmont est dépositaire et qui appartiennent à la Bibliothèque du roi » (Archives nationales, cote AR 68, f. 95) :

Je soussigné, professeur royal et interprète de la Bibliothèque du roi, reconnais que Monsieur l'Abbé Bignon, bibliothécaire du roi, a fait remettre chez moi tout ce qui est compris au présent catalogue contenant quatre-vingt-deux pages, le tout appartenant au roi et faisant partie de sa bibliothèque, que je promets et m'oblige d'y faire remettre toutefois, et quantes que j'en recevrai l'ordre. Fait à Paris ce 27 avril 1727, signé Fourmont l'Aîné avec paraphe. (*ibid.*, f. 133)

Deuxième question : Fourmont a-t-il volontairement passé sous silence certains écrits de Huang ? C'est ce qu'entend démontrer Xu, en se référant à un inventaire établi par Fourmont en 1727 (Archives nationales, cote AR 68, f. 132-133, liste reproduite f. 238[1]-238[2]), portant sur les papiers laissés par Huang à sa mort, en 1716 : selon lui, la liste dressée ne mentionne pas la grammaire élaborée en commun entre Huang et Fourmont et ne mentionne que partiellement le dictionnaire par clefs. S'agissant du dictionnaire, Xu écrit ceci :

黄嘉略未完成的字典现存巴黎国立图书馆东方部，手稿共计1140页。可是，傅尔蒙却说他所接受的包括这部字典在内的文稿总共只有82页，数目相差悬殊。(2003, p. 121)

[Le manuscrit du dictionnaire inachevé de Huang Jialüe qui se trouve actuellement au Département des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, à Paris, compte en tout 1 140 feuillets. Pourtant, Fourmont déclare que le manuscrit qu'il a recueilli, comprenant ce dictionnaire, ne comptait que 82 feuillets en tout, ce qui fait une énorme différence.]

Xu s'est probablement appuyé sur le texte de Fourmont cité plus haut (Archives nationales, AR 68, f. 133), par lequel celui-ci reconnaît avoir en sa possession des livres chinois de la Bibliothèque royale. Il se trouve que ce texte fait suite à la dernière liste du « Catalogue des livres chinois dont [il] est « dépositaire », qui est précisément la « liste des livres chinois qui paraissent avoir appartenu au Sr Hoamge », c'est-à-dire l'inventaire de 1727, et que, de plus, le dictionnaire est mentionné en dernier dans cette liste : la mention « quatre-ving-deux pages » a peut-être induit en erreur le chercheur qui l'associe au nombre de pages du dictionnaire alors qu'il s'agit du nombre total de pages du « Catalogue des livres chinois » que Jean-Paul Bignon a confiés à Fourmont pour mener à bien son travail.

Concernant la grammaire, rappelons que les *Papiers* de Huang en contiennent trois : une « grammaire chinoise » de 28 pages (cote NAF 280, f. 6-19), un « Essai de grammaire sur la langue chinoise » de 8 pages (*ibid.*, f. 20-23) et de nouveau une « grammaire chinoise » de 25 pages (*ibid.*, f. 48-60), sans compter la « table » de la grammaire, sur trois pages (*ibid.*, f. 3-5) et la « grammaire chinoise » de 16 pages, qui se trouve dans les *Mémoires* de Fréret mais qui est de la main de Huang (cote B1/14-4), sans compter la Préface de 8 pages (*ibid.*, cote B1/14-1). Or, Fourmont ne mentionne jamais ces écrits explicitement parmi les papiers laissés par Huang après sa mort. Pour démontrer que Fourmont passe volontairement sous silence les textes de Huang relatifs à la grammaire, Xu s'appuie, comme nous l'avons dit, sur l'inventaire de 1727, qui comporte 12 entrées numérotées, totalisant 13 volumes. L'entrée n° 11 est décrite de façon imprécise : « une petite liasse de feuilles chinoises, les unes écrites à la main, les autres imprimées sans aucun titre ». Les entrées n° 1, 2, 3 et 7 concernent des écrits religieux : « 1° des heures chinoises » ; « 2° un petit livre de prières » formant deux volumes ; « 3° un catéchisme par demandes et réponses » ; « un petit cahier qui contient quelques passages sur l'Incarnation » (Archives nationales, cote AR 68, f. 132-133). Les entrées n° 4, 5 et 6 semblent être des sortes de carnets que Huang tenait pour lui-même ou pour son premier protecteur M. de Rosalie : « 4° un petit livre rédigé en chinois, avec le titre *Éclaircissements* », que Danielle Elisseef interprète comme un carnet à usage personnel « du temps où Huang apprenait le français » (Elisseeff-Poisle, 1978, p. 46) ; « 5° un petit livre sans titre, dont les phrases sont chiffrées et paraissent avoir servi à l'ouvrage de quelque missionnaire, apparemment Monsieur de Rosalie » ; « 6° un petit livre qui n'est autre chose qu'un registre ou journal de 1709, divisé par mois (*ibid.*, f. 131-132). Le reste concerne les travaux de Huang : le début de la traduction du roman *Yu Jiao Li* au n° 9 et le dictionnaire au n° 12. La grammaire n'est pas explicitement mentionnée, mais on peut penser que les entrées n° 8 et 10 y font référence : le n° 8 semble renvoyer au vocabulaire (inclus dans la grammaire tel que l'entendait Huang) : « 8° quelques cahiers qui contiennent des phrases de 4, de 5, de 6, de 8, etc. caractères » ; le n° 10 renvoie à l'aspect encyclopédique que Huang prévoyait également d'incorporer dans sa

grammaire : « 10° quelques réflexions sur l'état de la Chine » (*ibid.*, f. 133). Il reste que ces deux descriptions, si elles concernent la grammaire, sont pour le moins allusives et ne rendent pas compte de tout le travail que Huang et Fourmont ont réalisé à propos de la grammaire chinoise.

Fourmont reprend cette liste des papiers retrouvés chez Huang après sa mort dans quatre autres textes publiés. Dans le *Catalogue* de ses propres ouvrages, publié en 1731, la liste précédente se réduit à cinq entrées dont deux sont communes avec l'inventaire de 1727, à savoir le n° 9 (la traduction du roman) et le n° 12 (« un commencement de dictionnaire », p. 48) ; trois nouvelles entrées sont ajoutées : Fourmont mentionne « le *pater*, l'*ave*, le *credo* », qui s'ajoutent aux textes à caractère religieux (les n° 1, 2, 3 et 7 de 1727). Il reste finalement deux entrées seulement qui relèvent de la grammaire : des « petits dialogues », qui sont des mises en situation, et un « petit vocabulaire tel qu'il s'en trouve dans toutes les grammaires italiennes, anglaises, allemandes, etc. » (p. 48). Dans les *Meditationes* de 1737, la liste se réduit à deux entrées seulement : les prières (sans doute les quatre entrées n° 1, 2, 3 et 7 de 1727) et le dictionnaire (entrée n° 12) (p. xviii). Dans le *Catalogus* des livres chinois (Villefroy, 1739, p. 431-432), Fourmont reprend la même numérotation que dans l'inventaire de 1727, du n° 1 au n° 12, mais il ajoute 5 entrées. À la fin de la liste, il mentionne un livre sur la gestion domestique (n° 16) et la traduction des classiques confucéens par le P. François Noël sous le titre *Confucius Sinarum Philosophus*²³ (n° 17). Les trois autres entrées ajoutées par rapport à l'inventaire de 1727 ont déjà été mentionnées dans le *Catalogue* de 1731 : il s'agit du *pater*, de l'*ave* et du *credo* (n° 13), ainsi que deux entrées qui relèvent de la grammaire, à savoir des dialogues en situation (n° 14) et un vocabulaire des noms et des verbes (n°15) (p. 431-432). Cette liste est reprise dans la *Grammatica Duplex* de 1742 avec une correction logique : Fourmont a supprimé la dernière référence (n° 17), qui ne concerne pas une œuvre de Huang (p. 500-501). On peut donc affirmer que, dans ces textes, Fourmont ne passe pas sous silence la grammaire de Huang, mais y fait référence de façon allusive à travers quatre entrées : deux vocabulaires (n° 8 et 15), des dialogues (n° 14) et une présentation de la Chine dans une approche encyclopédique (n° 10).

Il reste que Fourmont n'est pas explicite. Ce silence relatif tient, selon nous, à deux raisons. La première vaut surtout pour l'inventaire manuscrit de 1727. On se souvient qu'à cette date Fourmont travaille à une grammaire qu'il entend faire imprimer : c'est la « grammaire de la langue chinoise soit parlée soit écrite » qu'il remet à Bignon en 1728 et qui reste en suspens du fait de doutes conçus quant à sa qualité. On peut faire l'hypothèse qu'en 1727, Fourmont ne souhaite pas mettre en avant les travaux de Huang auxquels sa grammaire en préparation serait par trop redevable.

Mais il y a peut-être une seconde raison, qui vaut plutôt pour les textes ultérieurs. Il nous faut alors revenir au *Catalogue* de 1731, dans lequel Fourmont évoque bien une grammaire de Huang, non pas au titre des papiers laissés à sa mort, mais lorsqu'il décrit son propre travail collaboratif avec Huang. C'est dans le passage suivant, que nous avons déjà cité : « je fis alors sur ses mémoires [ceux de Huang] une grammaire que nous intitulâmes : *Essai de grammaire chinoise*. Cet essai fut présenté à M. de Pontchartrain. » (p. 47). Les « mémoires » de Huang désignent bien une grammaire rédigée par Huang. Fourmont mentionne donc bien cette grammaire de Huang mais pour dire qu'il a dû la « réformer » mais sans non plus insister sur ce travail de refonte. Ce ton presque embarrassé s'éclaire en lisant ses *Papiers* lorsqu'il évoque, parmi les « papiers de Mr Hoamge » cette fois-ci, comme dans le *Catalogue* mais de façon plus explicite, « deux essais de grammaire chinoise, l'un par lui et de son écriture, l'autre par moi et de ma main ; c'était celui qui

²³ Il s'agit soit du volume publié en 1662 sous ce titre, par le jésuite italien Prospero Intorcetta, comprenant *La Grande Étude* (*Daxue*大學), en entier, *L'Invariable Milieu* (*Zhongyong*中庸) et les *Entretiens de Confucius* (*Lunyu*論語), partiellement, soit du volume publié par le jésuite hollandais François de Rougemont en 1688, reprenant la traduction de ces trois classiques, mais cette fois-ci dans leur version intégrale, mentionnant les traducteurs Prospero Intorcetta, François de Rougemont, Philippe Couplet et Christian Herdrich.

avait été présenté aux ministres pour le nom de Mr Hoamge. » (*Papiers*, NAF 8974, f. 180, repris dans NAF 8977, f. 39) ; il ajoute quelques pages plus loin : « Ce qu'il [Huang] avait fait était à réformer non pour le fond absolument mais faute de méthode. Je le réformai donc par l'ordre de M^r l'abbé Bignon et ce fut cette réforme que l'on présenta au ministre²⁴. Mais si on l'avait imprimée alors, ç'aurait été quelque chose de bien imparfait, d'un côté parce que cette grammaire n'était pas assez étendue, de l'autre parce que tout y étant écrit en lettres latines, chaque monosyllabe y restait ambigu. » (*Papiers*, NAF 8974, f. 193). Il ne se réfère pas dans cet extrait à la grammaire de Huang, mais bien à la version corrigée par lui et présentée à Pontchartrain ; or il avoue combien il est peu satisfait de ce texte, en raison de défauts (la brièveté et l'absence de caractères chinois) qu'il corrigera dans les *Meditationes* de 1737 et la *Grammatica Duplex* de 1741, après que, sous sa direction, des caractères chinois (les « buis du Régent ») auront été fabriqués pour l'impression. La seconde raison qui explique le silence relatif de Fourmont à propos de la grammaire de Huang mais aussi de la version corrigée qu'il en a faite est donc qu'il éprouve un certain malaise vis-à-vis de l'état de son travail collaboratif de 1716 avec Huang, qui ne le satisfait plus en 1731.

Quant à savoir à quels textes correspondent les « deux essais de grammaire chinoise » dont Fourmont parle dans ses *Papiers* ainsi que dans le *Catalogue* mais de façon implicite, c'est là une question délicate à laquelle nous apporterons des éléments de réponse qui demeurent purement hypothétiques. Pour ce qui concerne l'essai de grammaire de Huang, avant la correction de Fourmont, on pourrait penser qu'il s'agit du seul texte qui porte ce titre dans les *Papiers* de Huang (cote NAF 280, f. 20-23), mais il est assez court (huit pages) et est interrompu au f. 23) ; ce pourrait être tout aussi bien un des deux textes intitulés « Grammaire chinoise » (*ibid.*, f. 16-26 et f. 48-60) et, pour terminer, sans doute plutôt le deuxième texte ainsi intitulé car le premier est lui aussi interrompu.

Concernant la version corrigée de Fourmont de 1716, elle n'est pas présente dans ses propres papiers ni dans ceux de Huang²⁵. On peut légitimement penser que, puisqu'il s'agit du texte présenté à Pontchartrain, épisode non seulement évoqué par Fourmont (*Catalogue*, 1731, p. 47 et, dans les *Papiers*, cote NAF 8974, f. 180), mais attesté par une lettre rédigée par Huang lui-même et adressée au Régent, datée de « l'hiver 1716 » et conservée à la Bibliothèque de l'Institut de France sous la cote 5409 (« Lettre [...] au Régent Philippe d'Orléans », voir la traduction en français courant qu'en propose Xu, 2003, p. 533-534), il a peut-être été retiré des papiers de Huang ou de Fourmont, sans qu'on l'y ait remplacé par la suite. Mais Fréret, dans sa « Réponse aux accusations » de Fourmont, déclare que Huang lui a remis une copie de cette version corrigée : « J'ai entre les mains, Messieurs, une copie de cet essai [il se réfère à l'*Essai de grammaire chinoise* mentionné par Fourmont dans son *Catalogue*, p. 47], de la main du S^r Hoangh et qu'il me donna lui-même » (*Mémoires*, cote B2/1, f. 12) ; il est encore plus explicite dans cet autre passage (une autre version du même texte) : « Le S^r Huang me remit une copie de sa main de cette grammaire réformée. Elle est parmi mes papiers » (*ibid.*, f. 11²⁶). Cette copie de l'essai corrigé par Fourmont pourrait être le texte intitulé « Grammaire chinoise », qui est de la main de Huang et en marge duquel se trouve la mention, portée par Fréret : « De la main du S^r Hoangh mais dirigée par Mr Fourmont » (B1/14-4, f. 1) ; toutefois, deux éléments ne vont pas dans ce sens : d'une part, le titre du texte est bien « Grammaire chinoise » et non « Essai de grammaire » (les papiers de Fréret comportent trois textes portant ce titre, qui est celui que mentionnent et Fréret lui-même et

²⁴ Cette fois-ci, Fourmont met bien le mot au singulier.

²⁵ Le seul texte de la main de Fourmont dans les papiers de Huang est « La langue mandarine et des dialectes chinoises » (cote NAF 220, f. 31-32).

²⁶ Il s'agit de la version de la « Réponse aux accusations » de Fourmont, qui porte la lettre A en marge du f. 1 ; voir aussi Élisseeff-Poisle, 1978, p. 147 : le texte est légèrement différent car il est sans doute extrait d'une autre version du brouillon de Fréret.

Fourmont) ; d'autre part, ce texte de sept pages se présente comme un sommaire, certes détaillé, et non pas comme une grammaire véritablement développée...

En conclusion, sans adhérer à l'affirmation formulée par la notice Wikipédia en chinois (de Taïwan), selon laquelle « les deux hommes [Fréret et Fourmont] ont délibérément passé sous silence le nom de Huang Jialüe dans le monde de la sinologie française, afin de gagner pour eux-mêmes gloire et prestige » (« 兩人為了爭取名譽、地位，刻意令黃氏在法國漢學界寂然無名。 », nous rejoignons globalement la position plus prudente de Xu Minglong à propos des agissements de Fourmont vis-à-vis des travaux de Huang. Le chercheur chinois n'accuse pas Fourmont d'avoir volontairement dissimulé des manuscrits de Huang : « Rien de solide ne nous permet d'accuser Fourmont d'avoir dissimulé quoi que ce soit » (« 我们没有充分根据指责傅尔蒙故意隐瞒些什么 », 2003, p. 123). Nous avons toutefois tenté de préciser les raisons pour lesquelles, dans ces différents écrits et publications, Fourmont fait preuve en la matière de ce qui aux yeux de Xu s'apparente à une certaine « désinvolture » : « mais il y a des raisons pour penser son attitude à l'égard des manuscrits de Huang Jialüe manque de sérieux. » (« 但有理由认为，他处理黄嘉略遗稿的态度是不认真的。 », *ibid.*).

9. Un processus d'invisibilisation institutionnelle

Au-delà des personnes, il faut sans doute analyser ce qui advient à Huang lors de son séjour en Europe et surtout après sa mort comme un processus qui se situe à un niveau plus général, celui de toute une société qui, certes fait preuve de curiosité à l'égard de l'autre, en l'occurrence la Chine et son immense culture, mais qui demeure essentiellement autocentrée et a du mal à reconnaître l'apport des étrangers dans la constitution de son propre savoir. Pour un Michel Sin (Shen Fuzong), le Chinois converti que le missionnaire flamand Philippe Couplet ramène de Chine en 1681, qui s'entretient avec Louis XIV à Versailles lors de son séjour en France en 1684-1685 (Monnet, 2014, p. 141), puis qui se rend à Rome où il s'entretient avec le pape, enfin parvient en Angleterre en 1687, où il se met au service de Thomas Hyde, le bibliothécaire de la Bodleian Library à Oxford, Michel Sin pour qui le roi Jacques II commande un portrait qui fait partie de la Collection Royale (tableau de Sir Godfrey Kneller, daté de 1687 et conservé sous le numéro d'inventaire RCIN 405666) — pour un Michel Sin, combien de noms dont le souvenir tend à s'effacer. On peut citer les noms de tous les jeunes Chinois convertis que les missionnaires jésuites ont ramenés en Europe : Zheng Manuo (郑玛诺, *alias* Manoel de Siquiera, accompagnant Alexandre de Rhodes, fondateur des Missions étrangères de Paris, entre 1645-1666), Zheng Andelei (鄭安德肋, André Chen, accompagnant Michał Boym, entre 1652-1656), Fan Shouyi (樊守義, accompagnant Francesco Provana, entre 1708 et 1719) ou bien encore Hu Ruowang (胡若望), Jean Hu, accompagnant Jean-François Foucquet, entre 1722 et 1726. Comme Hang Jialüe, ce dernier nous est davantage connu grâce à l'autobiographie fictive que lui a consacrée le sinologue américain Jonathan D. Spence, *The Question of Hu*, sur le modèle de *Moi, Arcade, Interprète du Roi-Soleil* de Danielle Élisseeff. Il faudrait ajouter encore d'autres noms qui ne font pas même l'objet de notice, comme celui de Li Ruowang (李若望), qui a accompagné Huang dans son voyage de Chine vers l'Europe et dans son séjour à Rome où il meurt (Xu, 2003, p. 43), et encore ceux dont on ne connaît pas même le nom, comme cet « autre Chinois arrivé en France en 1700 avec le père Jean de Fontaney, dont le nom ne nous est pas parvenu » (Landry-Deron, p. 362). La liste est sans doute loin d'être close.

L'oubli ou la « désinvolture » dont Huang a été victime n'est donc pas tant le fait d'Étienne Fourmont, même s'il y a contribué, que de la société de l'époque et de ses institutions. Ce processus d'invisibilisation institutionnel se traduit en particulier par la dispersion des papiers de Huang dans diverses bibliothèques : à la Bibliothèque royale (puis BnF), à la Bibliothèque de

l'Observatoire, mais aussi à la Bibliothèque des Missions étrangères de Paris et à la Bibliothèque de l'Institut de France. Notons, de plus, que certains de ces papiers ne sont pas conservés sous le nom de Huang, mais dans des fonds associés à d'autres figures comme celles de Joseph-Nicolas Delisle et Nicolas Fréret (à la Bibliothèque de l'Observatoire) ou de Henri Cordier (à la Bibliothèque de l'Institut).

10. Un parcours d'acculturation

Nous voudrions, pour finir cette étude, adopter un autre point de vue : nous avons suivi le parcours de Huang d'un point de vue externe, celui des Européens ou des Français, qui ont vu en lui un objet, une ressource à exploiter et, à cet égard, nous avons abouti, en la nuanciant, à l'idée que Huang a subi une forme d'aliénation. À présent, essayons d'adopter un point de vue interne, celui de Huang lui-même, en le considérant comme un sujet qui décrit un parcours d'acculturation, au sens où il s'est bon gré mal gré adapté au milieu étranger dans lequel il vivait, c'est-à-dire la France du début du XVIII^e siècle.

Sur le plan individuel, tout d'abord, au lieu de penser qu'il perd son identité originelle, son nom, sa langue, etc., on peut considérer qu'il s'engage dans un processus de construction ou de reconstruction identitaire, sur le modèle de « l'identité *ipse* » que Paul Ricoeur oppose à « l'identité *idem* » dans *Soi-même comme un autre*. Au fur et à mesure de son séjour en Europe et surtout en France, Huang se construit une identité qu'il faut appréhender dans une logique constamment évolutive.

L'acte inaugural au fondement de cette nouvelle identité est le refus de la prêtrise opposé en 1713 à son premier protecteur, Artus de Lionne. Cet acte est indéniablement celui d'une personnalité courageuse, par contraste avec ses compatriotes qui, comme lui, ont été ramenés en Europe par des autorités religieuses, mais qui demeurent dans le giron de l'Église.

Huang a par ailleurs pris l'habitude de tenir un journal : nous en avons conservé deux, le journal de Rome de 1704-1705 et le journal de Paris de 1713-1714 ; mais nous savons que, parmi ses papiers, il y en avait un troisième, pour l'année 1709 (Archives nationales, cote AR 68, f. 131-132). Il est probable qu'il s'agissait d'une pratique constante. Or, si l'on suit Paul Ricoeur, le fait de raconter sa vie est une façon de construire son identité, c'est ce qu'il appelle « l'identité narrative ». Notons de plus que Huang commence par écrire en chinois lorsqu'il tient son journal à Rome, mais il passe ensuite au français, comme s'il prenait une nouvelle identité ou du moins modifiait son identité pour y associer la langue française. On pense aux enfants adoptés, même relativement âgés, qui oublient leur langue maternelle pour « adopter » et faire sienne la langue d'adoption (Harf.). Cela pourrait expliquer le petit nombre de caractères chinois dans les écrits de Huang. On est surpris en effet, en ouvrant ses manuscrits, en particulier ceux de la grammaire ou du dictionnaire, de ne pas trouver, ou seulement rarement, de caractères chinois : c'est précisément l'un des reproches que Fourmont formule à l'égard de son travail. Mais ce n'est pas qu'il ne connaît pas les caractères, puisqu'il existe des textes écrits en chinois, comme le journal de Rome ou certaines pages de sa grammaire (voir les « Phrases » au f. 83 de ses papiers, cote NAF 280, par exemple). Il a pu se dire, en faisant le raisonnement inverse de celui de Fourmont, que des caractères chinois seraient inutiles pour ses lecteurs, nécessairement français, qui les ignorent. Mais il est possible que cette absence de caractère soit liée au processus de reconstruction identitaire dans lequel il est engagé, passant d'une identité chinoise à une identité française. À ce titre, il est remarquable que le journal parisien ne comporte que très peu de caractères (20 octobre 1713, f. 3 : 出門, « sorti » ou 11 août 1714, f. 31 : 午膳, « repas de midi »), tout le reste, y compris certains mots chinois, étant transcrits en lettres latines, comme ce passage parmi de nombreux autres : « [C]e matin elle [Mlle H., c'est-à-dire son épouse désignée ainsi dans le journal] a été

sorti[e] p[ou]r mài jǒu », c'est-à-dire 賣肉, « acheter de la viande », 2 janvier 1714, f. 12). En adoptant la langue française et même l'écriture « française » pour composer des mots chinois, que ce soit dans le journal, dans la grammaire ou dans le dictionnaire, Huang effectue une sorte de mue linguistique en lien avec l'évolution de son identité.

Le parcours d'acculturation est également repérable sur un plan collectif. Comme on le sait, Huang fait un mariage, le 25 avril 1713, avec une jeune fille de la petite bourgeoisie parisienne : Marie-Claude Régnier, fille de Louis Régnier et de Louise de Valois. Peut-être la rencontre s'est-elle faite par l'entremise de Jean-Paul Bignon (Xu, 2003, p. 72) qui, selon Fourmont, voyait là un moyen de retenir Huang à Paris (Fourmont dans Xu, 56). Huang quitte les Missions étrangères rue du Bac et emménage avec son épouse rue Guénégaud ; ils déménageront ensuite rue des Cannelles. Le couple espère ardemment la naissance d'un enfant, comme l'atteste le relevé par Huang des cycles menstruels de sa femme (par exemple, le 27 décembre 1714 (f. 11) : « huě qīn », pour *xuejing* 血經) : une fille, également prénommée Marie-Claude, naît le 4 mars 1715. La mère meurt peu après l'accouchement. La fille meurt à 20 ans en 1735, sans descendance. L'intégration sociale dans le pays d'accueil passe donc par la constitution d'une famille entendue au sens étroit mais aussi au sens large : le journal parisien fait très souvent état de la visite chez les beaux-parents : « Ce matin, H.H. [lui-même et sa femme] ont été [...] chez R[égnier, les beaux-parents] pour faire les Rois avec toute la famille » (6 janvier 1714, f. 12) — ou celle d'amis venant chez Huang parfois apporter de quoi manger ou de quoi se chauffer : « le R.P. Guillon est venu nous voir et nous a porté des anchois et des olives » (15 février 1714, f. 16).

Huang est également intégré dans un réseau d'hommes de lettres et de sciences, en lien, entre autres institutions, avec la Bibliothèque royale, l'Académie des inscriptions ou encore l'Oratoire et le Collège de Juilly. De nouveau, le journal parisien cite de très nombreux noms de personnalités appartenant au monde intellectuel de l'époque. Gravitent autour de Huang des érudits que nous avons déjà mentionnés comme Jean-Paul Bignon (1662-1743) et son secrétaire François Sevin (1682-1741), Étienne Fourmont (1683-1745) ou Nicolas Fréret (1688-1749), mais aussi Pierre-Nicolas Desmolets (1678-1760), le bibliothécaire de l'Oratoire. On compte aussi des hommes de lettres, comme Antoine Galland (1646-1715), qui est aussi un protégé de Bignon, ou Montesquieu (1689-1755), appelé le plus souvent M^r La Bray dans le journal car il obtient le titre de Montesquieu en 1716, après la mort de son père²⁷, ou encore des savants, comme le botaniste Antoine de Jussieu (1686-1758), l'astronome Joseph-Nicolas Delisle (1688-1768), le mathématicien Antoine Parent (1666-1716) ou encore l'explorateur Jean de Laroque (1661-1745).

Au-delà de la sphère scientifique, à lire le journal parisien ainsi que certains passages des *Papiers* de Fourmont, on comprend que Huang ne dédaignait pas les mondanités. Ainsi Fourmont relève que « les conversations philosophiques ne lui déplaisaient point » (cote NAF 8974, f. 191) et un peu plus loin :

Il était souvent invité à dîner en ville, même par des personnes de premier rang, qui étaient bien aise de l'entendre causer de la Chine, ainsi, outre M^r l'abbé Bignon, M^r de Pontchartrain et toutes leurs familles, il était reçu chez M^r le duc d'Antin, chez M^r le duc de Noailles, chez M^r le cardinal [César] et M^r le duc d'Estrées. M^r de Langres, alors abbé d'Antin [fils du duc d'Antin], l'avait assez souvent à sa table. (*ibid.*, f. 194)

Cette intégration sociale est marquée, symboliquement, par sa garde-robe qu'il se constitue. Si l'on en croit André Masson, il se vêt de façon à passer pour un homme presque ordinaire :

²⁷ Rappelons qu'André Masson (1951), en s'appuyant sur deux passages dans le *Spicilège* et dans les *Geographica*, est le premier à avoir émis l'hypothèse selon laquelle une des sources des *Lettres persanes* serait les conversations (on en compte au moins sept) que Montesquieu a échangées avec Huang ; par la suite, Xu Minglong, traducteur de Montesquieu, a abondamment traité du lien entre Montesquieu et Huang (2003). Ce lien a été contesté par le chercheur Miguel Benitez (Benitez, 2007), auquel Xu a répondu (2014 et 2024, Voir aussi Landry-Deron 2024).

C'est donc à la fin de 1712 ou au début de 1713 que le jeune Chinois endossa un habit à l'européenne, abandonnant les « trois robes à la mandarine ou chinoise » et la « veste brodée d'or » que mentionne quelques années plus tard l'« Estimation des effets du feu Sieur Arcade Hoange, dans sa chambre, rue des Cannelles, paroisse Saint-Sulpice à Paris ». (p. 351)

Masson se réfère à l'inventaire réalisé par le tapissier Joseph Adam sur l'ordre de Jean-Pierre Bignon (Archives nationales, cote AR 69, f. 5-8), dans lequel on trouve aussi « deux perruques » et « une épée ».

On peut même dire que Huang se construit un personnage, une *persona*, c'est-à-dire un masque social. Il joue le rôle qu'on attend de lui, à savoir celui d'un Chinois représentatif de la culture chinoise. Mais il n'en est pas dupe, comme en témoigne l'humour dont il fait preuve dans son journal parisien à travers certaines expressions qui lui servent à se désigner lui-même²⁸. Il se donne du duc, du prince ainsi que du cardinal, de l'ambassadeur, du gouverneur, du général et du maréchal : « M^{gr} le duc de S[ain]t Houange a déjeuné avec 3 petits pains et de vin » (13 février 1714, f. 16) ; « Mr le Prince de Hinhōa » (6 avril 1714, f. 21) ; « Son Éminence Monseigneur le Cardinal [...] Houange est toujours incommodé avec sa fièvre lente » (16 février 1714, f. 16) ; « Monseigneur l'ambassadeur Houange a toujours affaire et donné des audiences à tout le monde depuis le 18^e du mois jusqu'à 25^e » (17 février 1714, f. 17) ; « M^r le gouverneur Hoange » (*ibid.*, 24 février 1714) « M^r Hoange le général et le grand Seigneur a été chez M. L. B. [l'abbé Bignon] » (17 avril 1714, f. 23) ; « Après dîner Monseigneur le mar[é]chal Hoange est sorti chez Mr Albaret. » (3 avril 1714, f. 17). Il s'invente aussi des noms à particule en lien avec ses propres origines : « Mr le Prince de Hinhōa » (pour Xinhua 興化, 6 avril 1714, f. 21), « le seigneur de Pòu Thièn » (pour Putian 莆田, 7 juin 1714, f. 28) ou bien encore le « Cardinal de Fonchan Houange » (pour les monts Fengshan 凤山, proches de son pays natal » (16 février 1714, f. 16).

Ainsi, Huang Jialüe non seulement fait évoluer son être au monde, en adoptant progressivement le langage et les mœurs françaises, mais joue avec cette nouvelle identité en la mettant à distance par l'humour.

Nous avons vu deux logiques apparemment contraires dans le parcours de Huang Jialüe : une logique d'instrumentalisation de la part de l'Église, en lien avec la querelle des rites et les conflits opposant les Missions étrangères et les jésuites, puis de la part du milieu intellectuel parisien, d'un côté Jean-Paul Bignon qui souhaite, en accord avec le roi, puis le régent, étendre le savoir français au domaine chinois, et, de l'autre, des hommes de lettres et de science avides eux aussi de compléter leurs connaissances en puisant à la source de ce représentant de la Chine, mais avides aussi, pour Étienne Fourmont en particulier, d'acquérir une reconnaissance scientifique personnelle, parfois aux dépens de la reconnaissance due à son maître ; à cette logique d'aliénation nous avons opposé, en dernier lieu, une logique d'acculturation car, comme nous l'avons vu, Huang est remarquable par sa capacité à s'adapter à un nouvel environnement social, culturel et linguistique.

Le parcours de Huang est en définitive l'illustration d'un phénomène de mondialisation culturelle auquel participent les Chinois ramenés en Europe que nous avons mentionnés plus haut, ainsi que des personnalités européennes : les missionnaires essentiellement, comme Francisco Varo ou Joseph de Prémare, tous deux auteurs d'une grammaire chinoise, puis des sinologues laïques dont Fourmont est le premier représentant (Leung, 2002). Ce parcours est marqué par un certain nombre de causes circonstancielles, comme la mort prématurée de Huang, peut-être ses aptitudes somme toute limitées ainsi que le caractère ambitieux et irascible d'Étienne Fourmont, mais aussi par des causes systémiques, comme une société européenne qui, certes, témoigne

²⁸ Jonathan Spence (1992, p. 128) ainsi que Xu Minglong (2003, p. 79) ont tous deux relevé ces marques d'humour dans le journal.

d'une ouverture sur les cultures du monde, mais qui, demeurant autocentrée, a tendance à invisibiliser les sources du savoir qu'elle élabore au contact de l'étranger.

Références

Manuscrits

Archives Ancien Régime conservées au Département des manuscrits de la BnF, parmi lesquelles nous retenons les cotes suivantes :

- Cote AR 67 (28), *Manuscrits grecs et orientaux. Livres chinois*, où se trouve une lettre du 18 octobre 1716 de Jean Boivin à propos de l'inventaire que celui-ci a dressé des ouvrages et manuscrits de Huang (f. 63-64), suivie du « Mémoire des livres chinois et des papiers qui se sont trouvés dans la chambre du feu S^r Houang, le 16 octobre 1716 » (f. 65-66).
- Cote AR 68 (29), *Livres chinois*, où se trouvent, de la main de Fourmont, une note sur « les livres chinois de Messieurs des Missions étrangères » dont disposait Huang pour travailler (f. 125) et la liste des « Livres chinois qui paraissent avoir appartenu au S^r Hoamge, et trouvés dans sa chambre » (f. 132-133, le brouillon, f. 238¹-238²).
- Cote AR 69 (30), *Papiers de Michel et Étienne Fourmont, 1716-1777*, où se trouvent 1) une lettre de Jean-Paul Bignon (non datée) sur le statut juridique des biens de Huang après sa mort, contenant la liste des « effets » de Huang laissés après sa mort dans son appartement rue des Cannettes, établie par Joseph Adam entre le 17 et le 24 novembre 1716, et suivie d'une lettre de Jean-Paul Bignon du 11 janvier 1717, adressée au duc d'Orléans (f. 4-10), ainsi que 2) une autre lettre de Jean-Paul Bignon du 15 septembre 1728, attestant que Fourmont a collaboré avec Huang à partir de l'année 1711 (f. 94-95), 3. Un « Extrait du catalogue abrégé des ouvrages du Sieur Fomont l'Aîné » (catalogue publié en 1731), où il explique qu'il pourrait poursuivre le travail de Huang sur le dictionnaire, en l'état inexploitable (f. 100-101).

FOURMONT Étienne, *Papiers d'Étienne, Michel et Claude-Louis Fourmont*. Parmi les 44 volumes conservés au Département des manuscrits de la BnF, nous avons retenu :

- Cote NAF 8974 : [Volume] XXXI, *Grammaire chinoise...*, 856 feuillets et 58 feuillets (nouvelle pagination), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525072261>
- Cote NAF 8975 : [Volume] XXXII, *Mélanges et notes relatifs à la langue...*, 381 feuillets, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52507225k>
- Cote NAF 8976 : [Volume] XXXIII, *Recueil de fragments de livres chinois, xylographiques et manuscrits...*, 247 feuillets, où se trouve en particulier le journal rédigé à Rome (12 feuillets correspondant à 48 pages)
- Cote NAF 8977 : [Volume] XXXIV, *Dissertations diverses d'Étienne Fourmont sur l'histoire et la littérature de la Chine*, 256 feuillets, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525072155>

FRÉRET Nicolas (s.d.), *Mémoires sur l'histoire, l'astronomie et la chronologie chinoises*. Parmi les 4 « Recueils » conservés au Département des manuscrits de la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris, nous avons retenu :

- le Recueil I, cote B1/14, pas de pagination continue, où se trouvent de nombreux textes de la main de Huang Jialüe, indiqués par un astérisque :
 - * Cote B1/14-1 : « De la Poésie chinoise » (9 pages) ; « Essay d'une grammaire de la langue chinoise » (8 p.) ; « Adverbes... » (15 p.) ; [Liste de mots avec leur traduction en latin »

- (3 p.) ; « Préface* [à la grammaire chinoise] » (8 p.) ; « Abrégé de la Monarchie de la Chine - Seconde partie* » (95 p.)
- * Cote B1/14-2 : « [Suite de l'Abrégé*] (95 p. en tout) ; « Manière dont les Chinois placent les accents* » (1 p.) ; « Essay de grammaire sur la langue chinoise »
 - * Cote B1/14-3 : « [Suite de l'Essay de grammaire sur la langue chinoise] » (13 p. en tout) ; de nouveau, « Essay de grammaire de la langue chinoise » (79 p.), avec une bonne partie consacrée au lexique)
 - * Cote B1/14-4 : « Origine des caractères chinois* », avec, dans le même texte : « Dialectes chinoises* [sic] » et « De la langue mandarine* » (9 p.) ; « Grammaire chinoise* » (7 p.) ; « Histoire de Hon-iou » (37 p.) ; « Réflexions sur les principes généraux et en particulier sur les fondements de l'écriture chinoise » (23 p.).
- ainsi que les Recueils II, III, IV, où se trouvent :
- * Cote B2/1 : Brouillons de la Réponse aux accusations que Fréret a repérées contre lui dans le *Catalogue des ouvrages de Monsieur Fourmont l'Aîné*, texte reproduit par Danielle Élisseeff dans Élisseeff-Poisle, p. 140-156.

HOAMGE Arcadio [Huang Jialüe], *Dictionnaire chinois-français*, conservé au Département des Manuscrits de la BnF sous la cote Chinois 9234.

HOANG Arcade [Huang Risheng], « Lettre d'Arcade Hoang (Huang Risheng / 黃日升), interprète de langue chinoise du roi Louis XIV, premier Chinois à s'installer en France, adressée au Régent Philippe d'Orléans pour lui présenter son *Essay de la grammaire chinoise*, manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Institut de France sous la cote Ms 5409.

HOANG Arcade [Huang Jialüe] (1713-1714), *Journal domestique du chinois Arcade Hoang (Paris, octobre 1713-octobre 1714)*, manuscrit conservé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France sous la cote NAF 10005, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525187934#>

HOANG Arcade [Huang Jialüe], *Papiers du Chinois Arcade Hoang, interprète près la Bibliothèque du roi (1679-1716)*, manuscrit conservé au Département des manuscrits de la BnF sous la cote NAF 280, 290 feuillets, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52524195p.r=hoange?rk=21459;2>

Ouvrages et articles

BENITEZ Miguel (2007), « Montesquieu, Fréret et les remarques tirées des entretiens avec Hoang », dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, Tome XVI : *Geographica*. Oxford, Voltaire Foundation/Napoli, Istituto italiano per gli studi filosofici, p. 419-434.

DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, Notice du Fonds chinois, <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc3883j>

DONG Shaoxin (董少新) (2007), *Le Jésuite portugais António de Gouvea en Chine (Putaoya Yesu-huishe He Dahua zai Zhonguo 葡萄牙耶稣会士何大化在中国)*, Beijing (北京), Aomen Tebie Xingzhengqu zhen fu wenhuaju (澳门特别行政区政府文化局), Shehui kexue wenxian chubanshe (社会科学文献出版社).

ÉLISSEEFF-POISLE Danielle (1978), *Nicolas Fréret (1688-1749). Réflexions d'un humaniste au XVIII^e siècle sur la Chine*, Paris, Collège de France, coll. « Mémoires de l'Institut des Hautes études chinoises ».

ÉLISSEEFF Danielle (1985), *Moi, Arcade, Interprète du Roi-Soleil*, Paris, Artaud.

ÉLISSEEFF Danielle (2021), « Sur les traces de l'interprète chinois de Louis XIV », dans Jacques Berlioz, Cécile Capot & Olivier Poncet (éds.), *Chartistes en Asie. Science historique et patrimoine*

- au lointain (XIX^e-XX^e siècle), Centre de recherches historiques (CRH), Paris, École nationale des Chartes, EFEO, coll. « Matériaux pour l'histoire », n° 12.
- FABRE Daniel (2008), « Chinoiseries des lumières. Variations sur l'individu-monde », *L'Homme*, n° 185-186, p. 269-299, <http://journals.openedition.org/lhomme/24171>
- FOURMONT Étienne (1729), « Dissertation sur la littérature chinoise », *Histoire de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, avec Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie*, Paris, Imprimerie royale, Tome V, p. 312-319 (brouillon dans *Papiers*, cote NAF 8977, f. 30-41).
- FOURMONT Étienne (1731), *Catalogue des ouvrages de Monsieur Fourmont l'Aîné*, Amsterdam, <https://www.digitale-sammlungen.de/de/view/bsb10601307?page=,1>
- FOURMONT Étienne (1737), *Meditationes Sinicae...*, Paris, Musier....
- FOURMONT Étienne (1742), *Linguae Sinarum mandarinicae hieroglyphicae grammatica duplex, latine et cum Characteribus Sinensium...*, Paris, Hypolyte-Louis Guérin..., <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10403892>
- FRÉRET Nicolas (1723), « De la poésie des Chinois », *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avec Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie*, Paris, Imprimerie royale, Tome III, p. 289-291 (compte rendu de la communication faite le 7 septembre 1714, le manuscrit se trouvant dans les *Mémoires*, cote B1/14-1, f.).
- FRÉRET Nicolas (1729a), « Sur la langue chinoise » (p. 303-312) et « Sur la littérature chinoise » (p. 312-319), *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avec Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie*, Paris, Imprimerie royale, Tome V, p. 303-319 (deux articles successifs rendant compte de la communication faite les 19 avril et 3 septembre 1720, intitulée « Dissertation sur la langue chinoise »).
- FRÉRET Nicolas (1729b), « Réflexions sur les principes généraux et en particulier sur les fondements de l'écriture chinoise », *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avec Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie*, Paris, Imprimerie royale, Tome V, (compte rendu de la communication faite les 2 et 6 décembre 1718, le manuscrit se trouvant dans les *Mémoires*, cote B1/14-4).
- HARF Aurélie, SKANDRANI Sara, SIBEONI Jordan, REVAH-LEVY Anne & MORO Marie Rose (2012), « L'enfant adopté à l'étranger, entre langue maternelle et langue d'adoption », *La psychiatrie de l'enfant*, vol. 55, n° 1, p. 315-338.
- HERAUD Bénédicte (1993), *Les Fonds chinois de la Bibliothèque du roi (1719-1742)*, Mémoire de Diplôme d'études approfondies en sciences de l'information et de la communication à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, sous la direction de Dominique Varry, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/62830-les-fonds-chinois-de-la-bibliotheque-du-roi-1719-1742.pdf>
- LANDRY-DERON Isabelle (2024), « Montesquieu et la Chine : un débat qui n'est pas clos », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, n° 110, p. 359-365.
- LEUNG Cecile (2002), *Étienne Fourmont (1683-1745). Oriental and Chinese Languages in Eighteenth-Century France*, Leuven, Leuven University Press.
- MASSON André (1951), « Un Chinois inspireur des Lettres persanes », *Revue des deux mondes*, Tome 10, p. 348-354.
- MONNET Nathalie (2014), « De Mazarin à Bertin, l'essor de la collection chinoise à la Bibliothèque royale entre 1668 et 1793 », dans Marie-Laure de Rochebrune (dir.), *La Chine à Versailles, art et diplomatie au XVIII^e siècle*, Paris, Somogy éditions d'art.
- MONTESQUIEU (2002), *Spicilège*, dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, Oxford, Voltaire Foundation, Tome XIII.

- MONTESQUIEU (2007), « Quelques réflexions sur la Chine, que j'ai tirées de mes conversations que j'ai eues avec M. Oanges », dans *Geographica II*, dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, Oxford, Voltaire Foundation, 2007, Tome XVI.
- POISLE [ÉLISSEEFF] Danielle (1965), « Nicolas Fréret et la Chine », *Annales de l'École pratique des Hautes Études*, p. 509-513.
- PRÉMARE Joseph de (1831), *Notitia linguae sinicae*, Malacca, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3162427?rk=21459;2#> (le manuscrit, datant de 1728, est conservé au Département des manuscrits sous la cote Chinois 9259, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5773980g/f1.item>)
- RICOEUR Paul (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, coll. « L'Ordre philosophique ».
- SHEN Feifei (2021), « Les dictionnaires bilingues français/latin-chinois du 18^e siècle », *Dix-huitième Siècle*, n° 53, p. 579-595.
- SPENCE Jonathan D. (1989), *The Question of Hu*, Londres, Faber and Faber.
- SPENCE Jonathan D. (1992), « The Paris Years of Arcadio Huang », dans *Chinese Roundabout. Essay in History and Culture*, New York, W.W. Norton and Co., p. 11-24.
- VARO Y GUERRERO Francisco (1703), *Arte de la lengua mandarina, compuesto por el M. R.º. Pe. fr. Francisco Varo, ... acrecentado y reducido a mejor forma por N.º. H.º. fr. Pedro de la Piñuela, ... Añadiose un confesionario muy útil, y provechoso para alivio de los nuevos ministros*, Canton, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8623306j#>
- VILFROY Guillaume de (1739), *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae. Codices manuscriptos orientales*, Paris, dont la section sur les livres chinois, « Sinici », établie par Étienne Fourmont, Tome I, p. 367-432.
- XU Minglong (许明龙) (2003), *Huang Jialüe et le début de la sinologie française (Huang Jialüe yu zao qi Faguo Han xue 黄嘉略与早期法国汉学)*, Beijing (北京), Zhonghua shu ju (中华书局).
- XU Minglong (许明龙) (2014), « Connaissons-nous Arcade Hoang ? », dans Didier Béatrice & Meng Hua (éds.), *Miroirs croisés Chine-France (XVII^e-XXI^e siècle)*, Paris, Honoré Champion, p. 49-60.
- XU Minglong (许明龙) (2024), « À propos de Montesquieu et de la paternité des "Quelques remarques sur la Chine que j'ay tirées des conversations que j'ay eues avec Mr Ouanges" », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, p. 367-375 (article publié en 2009).
- Yu Jiao Li, site Ctext, <https://ctext.org/wiki.pl?if=gb&res=763355>

Annexes

Je modernise l'orthographe et corrige à la marge la ponctuation.

Huang Jialüe, Préface à la Grammaire chinoise

Manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris dans les Manuscrits orientaux parmi les papiers de Joseph Delisle, dans les *Mémoires sur l'histoire, l'astronomie et la chronologie chinoises de Nicolas Fréret*, Recueil I, sous la cote B1/14-1²⁹.

Les notes appelées par un astérisque reproduisent les notes marginales.

Préface

<1> Tout le monde sait avec quelle ardeur Louis le Grand d'éternelle mémoire a fait fleurir dans son royaume les sciences, les beaux-arts et les langues : c'est à cette ardeur vraiment royale

²⁹ Danielle Élisseeff avait reproduit ce texte dans son étude sur Nicolas Fréret (1978, p. 166-176). Je me permets de donner moi aussi ce texte, dont j'avais réalisé cette transcription de mon côté.

de cet incomparable monarque que je suis redevable du plaisir que je goûte de pouvoir procurer au premier royaume du monde quelque connaissance du plus grand Empire de l'Orient ; et voici comment.

Ce grand Prince dont, à l'exemple des bons Français, je ferai toujours gloire de publier les merveilles, voulant favoriser de tout son pouvoir la noble émulation dont ses plus illustres sujets étaient animés, de ne rien ignorer des coutumes et de l'histoire des peuples les plus reculés, forma le dessein d'envoyer en Chine de jeunes Français d'un esprit capable de toute sorte de connaissances pour s'instruire à fond sur tout ce qui regarde cet État, dessein digne du plus auguste sans contredit de tous les potentats ; mais qui néanmoins n'a eu de suite, à cause d'une guerre redoutable à laquelle le Feu Roi crut se devoir donner tout entier pour conserver à son petit-fils, une couronne* qui lui appartient si légitimement comme toute l'Europe a été enfin obligée de le reconnaître.

Instruit de tout cela, je crus (sans doute à tort, mais le public excusera le désir que j'ai de lui être utile en quelque chose), qu'étant Chinois, que d'ailleurs ayant voyagé dans la plupart des provinces de la Chine, et que de plus, m'étant appliqué à la connaissance des choses qui regardent mon pays, je pourrais satisfaire en quelque manière au glorieux dessein de Sa Majesté.

Dans cette pensée je m'adressai à une personne** de la première distinction, laquelle se fait assez connaître, en ne l'appelant après tant d'autres que le Maecenas de son siècle : je n'eus pas de peine à en être écouté favorablement ; le désir qu'elle a de ne rien ignorer de ce qui se passe dans les pays les plus éloignés, joint à l'envie qu'elle a d'obliger tout le monde, la porta à faire pour moi plus que je n'aurais osé me permettre. Elle parla de moi au Roi, et Sa Majesté, toujours bienfaisante aux étrangers même et toujours désireuse de nouvelles connaissances, voulut bien m'agréer en qualité de son interprète en langue chinoise.

<2> La mort de ce Prince donné de Dieu m'eut sans doute fait tomber dans le découragement, si la France eût eu pour Régent pendant la minorité de son Roi toute autre personne que Philippes d'Orléans. Mais sous la Régence de ce grand Prince seul dans tout le royaume au-dessus de cette place importante tant par sa naissance, que par le savoir qu'il a de commander, au contentement de tout le monde (savoir qu'il a su, ce qui est digne d'admiration de tous les siècles, supprimer par une retenue, jusqu'à ce qu'enfin l'État pu plus être privé de ses soins sans un danger évident de déchoir de sa grandeur), toutes mes inquiétudes se sont évanouies : je dirai même de plus que mes espérances se sont même augmentées, devant travailler sous un Prince qui ne veut tout savoir, que parce qu'il ne croit rien indigne de ses connaissances, quoiqu'elles ne soient à l'épreuve de rien ; devant, dis-je, travailler sous un Prince [à la] lumière duquel rien ne peut échapper, dans le dessein où il est de ne rien laisser impuni et sans récompense de tout ce qui mérite récompense ou punition, devant enfin (car qui pourrait épuiser ce qu'il y a à dire de lui) travailler sous un Prince, qui fait déjà goûter au-delà de ses espérances à toute la France combien il lui est doux d'être sous un gouvernement, et combien elle est heureuse de le voir chargé de l'éducation de Son Roi, lequel par les soins de ce Régent incomparable apprendra en croissant en âge à devenir religieux comme son père, bon comme son grand-père, grand comme son bisaïeul, juste comme son trisaïeul, plus magnanime, et plus débonnaire, que ses plus illustres prédécesseurs ; et, pour tout dire, cet auguste enfant apprendra sous l'administration de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, à être un Roi très chrétien, le véritable fils aîné de l'Église, l'admiration de l'univers entiers, et les délices du genre humain.

Voilà au juste les causes de mon établissement en France dont je crois devoir informer le public. Après cela il ne me resterait plus que de lui donner le plan de l'ouvrage que j'ose lui présenter sous le bon plaisir des personnes qui jugent à propos de m'employer ; si l'attention que je crois devoir avoir pour ne rien omettre de ce qui peut contenter sa louable curiosité, ne

m'engageait, ce me semble, à lui donner auparavant quelques connaissances des différents états par lesquels il a plu à la divine providence de me faire passer.

<3> Les voies de Dieu sont bien incompréhensibles : la conversion de mon père* est une preuve plus claire que le jour dans son midi : il était né d'une famille, j'ose dire, de distinction, laquelle quoique malheureusement encore toute païenne, ne laissait pas d'avoir assez de compassion pour les misérables. Un pauvre instruit de cette bonne disposition que la famille de mon père avait pour les personnes réduites au même état que lui, prit la coutume d'y venir souvent demander l'aumône ; il se sentit à la fin si fort pénétré de reconnaissance, des charités qu'il y recevait, que, comme il était chrétien, il se résolut de mettre tout en œuvre pour procurer à ses bienfaiteurs ce même bonheur : il se hasarda donc de lui dire qu'il souhaitait qu'il fût récompensé dans l'autre monde de toutes ses manières charitables dont il usait à son égard. Mon père surpris d'un tel discours lui demanda s'il était d'une autre religion que celle du pays. Ce pauvre lui déclara nettement que par la miséricorde de Dieu, il était de la religion du Seigneur du Ciel**, qui était la seule véritable religion : il commença même à vouloir expliquer plus à fond à mon père les principes du christianisme : ce qui, grâce au ciel, ne fut pas sans effet ; car dans ce moment mon père fut véritablement touché de Dieu : ce qui nous fait bien voir qu'il est indifférent à Dieu de se servir de quelque instrument que ce soit quand il veut efficacement convertir quelqu'un. Ce pauvre homme plein de joie de cet heureux changement, mais en même temps véritablement humble, ne se croyant pas en état d'instruire suffisamment mon père, l'adressa à un ancien et célèbre chrétien qui avait été autre fois gouverneur*** de la ville de *Couàn tōn*³⁰, capitale de la province de même nom, dont la famille avait l'honneur d'être alliée. Mon père suivit ce conseil, dont il se trouva bien, car [il] se confirma de plus en plus dans la connaissance de la vérité par la force des discours pathétiques que lui tint ce brave chrétien, à la louange duquel la justice m'oblige de dire ici qu'il avait comme tout sacrifié pour suivre plus parfaitement Jésus-Christ : et pour le dire en un mot il le mit en état d'être baptisé à la première occasion qu'il se trouverait d'un missionnaire, laquelle arriva enfin ; ainsi il fut baptisé à son grand gré par un R. P. jésuite. Ce dont je ne saurais trop rendre grâce au Seigneur, d'autant plus que c'est en conséquence de cela que Dieu m'a appelé à la foi dès le ventre de ma mère. La ferveur de mon père alla même si loin surtout depuis qu'il fut baptisé, que, non seulement de faire chercher partout sans pouvoir néan<4> moins en avoir des nouvelles le pauvre à qui il était redevable de sa conversion, pour lui faire part amplement de ses biens, ils songea même dès lors à renoncer au mariage et à toutes les espérances du siècle pour ne s'occuper plus avec quelques autres chrétiens animés du même esprit que de Dieu dans la retraite et la solitude : dessein qu'il eût effectué, si ses parents qui n'ayant que lui de garçon fondaient sur lui la seule espérance de ne pas voir finir après eux leur famille, ne s'y fussent opposer jusqu'à le menacer [de] le livrer entre les mains de la justice comme un enfant rebelle, ce qui est regardé des chinois comme un crime énorme. Il fut donc obligé de céder au désir de ses parents, qui en eux-mêmes ne renfermaient rien d'illicite : ainsi il se maria âgé de plus de trente ans. Ce qui pourra même surprendre, il épousa une personne encore païenne, mais pour l'avantage de sa femme : car ce qu'avait dit saint Paul, que la femme infidèle est convertie par l'homme fidèle... *sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem*³¹, s'est vérifié en elle ; puisque c'est aux soins et aux exemples de mon père qu'elle fut redevable après Dieu de sa conversion. De leur mariage, ils eurent quatre filles de suite : mais comme les Chinois ambitionnent tout autrement d'avoir des garçons plutôt que des filles, mon père et ma mère promirent à Dieu que s'il leurs donnait un enfant mâle, ils le lui consacraient.

³⁰ Canton (Guangzhou廣州).

³¹ Corinthiens 7:14 : « la femme non croyante bénéficie de la sainteté de son mari » (traduction Bible de Louis Segond, 1910, révisée en 2007 par la Société biblique de Genève).

Je suis le fruit de leurs prières, et Dieu veuille qu'il n'y ait rien dans ma conduite pendant toute ma vie qui défigure de si heureux commencements .En conséquence de la promesse que mes parents avoient faite à Dieu de me consacrer à lui, ils prirent un soin tout particulier de mon éducation : mais j'eus le malheur de perdre mon père dès l'âge de sept ans dans le temps même que du consentement de ma mère et après avoir pourvu ma sœur ainée, il songeait à se retirer avec moi pour finir ses jours auprès quelque missionnaire. Je ne doute point que Dieu n'ait accepté ce sacrifice qu'il voulait lui faire de lui et de moi, s'il n'eût été prévenu de la mort, d'autant plus qu'il recommanda fortement à ma mère de ne pas tarder plus longtemps à m'offrir au service des autels : elle fut exacte à s'acquitter de ce devoir malgré la tendresse qu'elle avait pour moi, et l'opposition du reste de ma famille

Il paraît que cela était dans l'ordre de Dieu, car dans ce temps-là même un célèbre missionnaire*, maintenant vicaire apostolique de la province d'*ûne nâne*³² vint dans la ville** où je suis né sans être aucunement attendu ; <5> contre la coutume des chrétiens du pays, ma mère me présenta donc à lui et lui découvrit ce que mon père et elle avaient promis à Dieu à mon sujet, et le saint missionnaire dont je me souviendrai toute ma vie [avec] bien du plaisir, me reçut avec tant de joie que, pour apaiser les plaintes de ceux de ma famille qui s'opposaient à mon éloignement, [il] voulut m'adopter pour son fils

Pendant les trois ans que j'eus le bonheur d'être avec lui, il m'instruisit plus particulièrement [de] la religion et la morale chrétienne, il me donna même quelques teintures de la langue latine, enfin il voulut que je travaillasse à me perfectionner sous des très habiles lettrés qu'il me donna en vue du bien des missions dans toutes les connaissances du pays.

De la direction de M^r Le Blanc je fus obligé de passer pendant plusieurs années sous celle de feu Mgr de Lionne, l'évêque de Rosalie, auquel je ne saurais penser sans sentir en moi-même une véritable douleur de ne l'avoir plus. Je fus appliqué sous lui aux mêmes exercices que les précédents : après cela je fus obligé pour des raisons inutiles à rapporter ici, mais bonnes au sentiment même de ces M^s, de retourner dans ma famille. Là je mis ordre à quelques affaires sous le bon plaisir de ma mère ; après quoi la curiosité me prit de voyager dans plusieurs provinces pour voir plusieurs de mes parents qu'ils y étaient dispersés, et surtout pour étudier plus à fond les usages du royaume qui sont différents selon les différents pays ; et sur quoi j'ai lieu d'admirer les ressorts de la providence de Dieu sur moi, qui a permis sans que j'[y] pensasse aucunement, que les connaissances que j'[ai] acquise dans mes voyages me servent présentement pour subsister honnêtement dans un pays étranger.

À peine étais-je arrivé au logis que j'eus le malheur de perdre ma mère. Le temps du deuil* pendant lequel il est défendu par les lois de sortir de la maison étant expiré, l'envie me reprit de voyager : je courus donc de çà et là et j'arrivai après bien des tours et des tours dans un[e] dans une ville où se trouva contre l'attente de l'un et de l'autre M. de Rosalie : si j'eus beaucoup de joie de le rencontrer, je puis dire qu'il ne fut pas fâché de me voir, et, comme il était sur le point de passer en Europe pour les affaires de la mission de la Chine, il me proposa de l'accompagner : aussitôt je sentis plus que jamais se renouveler en moi-même cette ardeur que j'ai toujours eu de voyager, et j'aurais encore, si j'avois à demeurer dans un pays moins délicieux que celui de France : je ne me fis pas prier, et j'acceptai sur le champ, avec [un] plaisir que je [ne] puis exprimer, l'offre qui m'était faite : je demandai seulement permission à M. de Rosalie d'aller au plus vite mettre ordre à mes affaires ; je chargeai ma sœur ainée de l'administration de mes biens, ensuite je me <6> rendis au port d'Amoy : nous nous embarquâmes le 17 février de l'année 1702 sur un vaisseau anglais dont le directeur* était un des plus honnêtes hommes que j'ai jamais connus ; nous nous arrêtâmes en chemin faisant à Batavia et à Saint-Hélène, et notre voyage eût été toujours heureux, si nous n'eussions point eu à souffrir une tempête qui s'éleva avec violence la veille

³² Yunnan (雲南).

de l'exaltation de la Sainte Croix, mais qui grâce à Dieu n'eût aucune suite ; enfin nous arrivâmes heureusement à Londres au bout de huit mois environ.

Comme M. de Rosalie était chargé d'affaires, qui ne voulaient point de retardement, il se rencontra par bonheur que l'envoyé de duc de Bavière passant d'Angleterre en France, eût l'honnêteté de nous offrir de passer avec lui : nous eûmes assez de difficulté de profiter de cette offre avantageuse à cause de la guerre qui était entre les deux couronnes ; néanmoins nous fûmes assez heureux d'obtenir à la sollicitation de personnes puissantes un passeport ; ainsi nous passâmes en France et nous arrivâmes à Paris la veille de la fête de la Toussaint : ensuite il nous fallut partir pour Rome pour les affaires dont M. de Rosalie était chargé ; et après bien des poursuites, Sa Sainteté ayant eu la bonté de lui communiquer sous le secret sa décision touchant les cérémonies chinoises, nous reprîmes le chemin de France : mais voyant après bien des retardements que les affaires de la Chine n'allaient pas mieux, pour ne pas dire pire, je résolus de me fixer en France, afin de ne pas mettre ma foi en danger dans mon pays, où les chrétiens ne sauraient à quoi s'en tenir : je me mariaï même, afin de n'être plus maître de changer de résolution ; mais Dieu n'a fait, pour ainsi dire, que me montrer la femme qu'il m'avait destinée, et qui était, je l'ose dire, selon son cœur et le mien : ainsi je suis présentement veuf avec une petite fille que Dieu m'a laissé pour ma consolation, sans nul envie de m'engager une seconde fois, afin d'avoir à moi tout mon temps, dans la vue de l'employer tout entier pour le public, à qui je crois devoir faire excuse de cette digression, avant que de lui donner le plan de mon ouvrage.

Je le divise en deux parties : la première partie traitera de la grammaire chinoise autant que le peut souffrir une langue qui, semblable aux hiéroglyphes égyptiens, n'a, à parler véritablement, ni déclinaisons, ni conjugaisons, ni noms, ni verbes, ni présent, ni passé, ni avenir, ni actif, ni passif, ni impératif, optatif, subjonctif, etc. ; ni même, à le bien prendre, de construction <7> suivie à la manière des langues d'Europe ; mais dont les caractères, qui se montent à environ quatre-vingt mille, sont autant de mots qui sont, noms, verbes, actif, passif, présent, passé, avenir, etc., selon l'ordre dans lequel ils sont placés, et selon la différente manière de les prononcer : ce qui se verra plus amplement dans le corps de la grammaire. La seconde partie sera comme un essai qui servira d'introduction à la connaissance des choses qui regardent l'Empire de la Chine : il y aura aussi dans cette seconde partie plusieurs choses qui pourront servir de supplément à la grammaire en faveur de ceux qui voudront acquérir une plus grande connaissance de la langue chinoise

Je ne donne à mon ouvrage, quoique divisé en deux parties, pour titre que celui de grammaire chinoise ; parce qu'en effet je n'ai fait qu'ébaucher la plupart des matières dont j'ai parlé dans la seconde partie, lesquelles sont peu de choses en comparaison de celles dont je pourrais traiter, Dieu aidant dans une juste étendue dans un second ouvrage, si je vois que le public agrée ce premier que j'ai composé dans le dessein de lui plaire. Et afin de ne rien laisser à désirer à sa juste curiosité, j'aurai soin aussi d'ajouter dans ce second ouvrage les choses que j'ai omises qui regardent les matières qui sont traitées dans ce premier. En attendant que je puisse satisfaire à ma promesse, le lecteur trouvera à la fin de ce livre la table de toutes les matières qui peuvent concerner la connaissance exacte du royaume de la Chine desquelles je pourrai parler, au moins pour la plupart de celles que je jugerai plus propres à contenter tout le monde ; et même de toutes, si les puissances trouvent bon de faire venir de Chine les mémoires dont j'ai besoin pour cela, et dont j'ay déjà donné une liste du vivant du Feu Roi. S'il est surpris d'y voir les titres des mêmes choses dont je parle dans la seconde partie de ma grammaire, qu'il ait la bonté de se souvenir, que ce second ouvrage renfermera non seulement les choses dont je n'ai encore rien dit, mais qu'il sera même une explication plus grande des choses dont j'ai déjà parlé

Au reste je ne me flatte pas d'avoir l'approbation de tout le monde : je m'attends à trouver des gens qui me contrediront ; mais outre que je suis très disposé de profiter des lumières d'autrui, j'espère, encore une fois, que le public me sera favorable en considération du désir que j'ai de lui

être utile : car c'est là la vue que j'ai en écrivant ; je porte même plus loin mes espérances, en me flattant que les curieux de France, les négociants européens, et les missionnaires apostoliques trouveront les uns et les autres de quoi s'instruire <8> sur différentes choses de la chine, dont il n'est pas étonnant qu'une personne du pays soit mieux informée que toutes autres personnes qui n'en sont point.

Heureux si je ne suis point trompé dans cette douce espérance, qui me dédommage bien par le plaisir qu'elle me cause des peines que m'a données cet ouvrage : plus heureux encore, si, après avoir mis au jour un dictionnaire chinois auquel je travaille présentement, je viens à bout d'effectuer la promesse que je fais au public d'un second ouvrage : très heureux enfin si à l'occasion de la lecture de mon livre il se trouvait quelques zélés ecclésiastiques qui se sentissent portés à aller faire apprendre à mes pauvres compatriotes à adorer Dieu pour une bonne fois en esprit et en vérité. Sur quoi je crois ne pouvoir mieux finir, qu'en exhortant tous les bons catholiques de faire une douce violence au Seigneur, afin qu'Il envoie des ouvriers selon son cœur dans un pays où la moisson est si grande et les ouvriers sont en si petit nombre ; fasse le Ciel qu'il en soit ainsi.

f. 1 : * D'Espagne. ** M. l'abbé Bignon.

f. 3 : * Paul Hoânge. ** Dieu. *** Joseph Ssōu.

f. 4 : * M^r Le Blanc. ** [de] Hīn hoúa [*i.e.* Xinghua 興化].

f. 5 : * pendant trois mois et dix jours.

f. 6 : * M. Pettit.

Étienne Fourmont, extrait de ses Papiers, à propos de Huang Jialüe

Manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France, dans le Département des Manuscrits orientaux, parmi les papiers d'Étienne Fourmont, portant le titre de : *[Volume] XXXI Grammaire chinoise*, sous la cote NAF 8974, f. 174-198 et f. 201. Le texte transcrit est celui du chapitre numéroté 8 dans le brouillon de la grammaire rédigée en français, chapitre intitulé « Du S^r Arcadio Hoamge, Chinois, secrétaire de l'évêque de Rosalie, engagé par M^r l'abbé Bignon à travailler à un dictionnaire chinois, de M^r de Rosalie lui-même, et de quelques vues de cet évêque sur la langue chinoise ».

<174> À entendre parler Monsieur Simon de Valhèbert³³ de l'Académie des Belles-Lettres, il semblerait qu'à la Bibliothèque, il y eût eu de grands secours pour la langue chinoise.

Dans la préface^A qu'il a mise à la Lettre des étymologies de Monsieur Ménage³⁴, il nous dit avec emphase qu'enfin la France va connaître la langue chinoise et les caractères qui jusqu'ici ont fait la terreur des savants, si on l'en croit le Père Couplet [qui], dans 10 volumes, dont il a fait présent à la Bibliothèque de Sa Majesté, s'est donné la peine de distinguer les caractères primitifs, la prononciation et <175> la signification des racines, ce que personne avant lui n'avait osé ni pu entreprendre. De deux choses l'une, ou c'est une assertion sur la parole d'autrui, ou les volumes de ce dictionnaire prétendu étaient devenus invisibles six mois après qu'on les ait donnés à la bibliothèque du roi. En tout cas, dans tous les livres chinois qu'a possédés M^r de Rosalie, dans tous ceux dont se servait le S^r Hoamge, dans tous ceux dont sa majesté et M^r le duc d'Orléans, sur la représentation de M^r l'abbé Bignon, me rendirent dépositaire, il ne s'est pas trouvé un seul dictionnaire qui présentât autre chose que des caractères sinon très nus, sans explication quelconque et tels qu'ils sont à Pékin ou à Nankin sortant des mains de l'imprimeur chinois. Il n'y avait donc jamais eu un tel dictionnaire où le père Couplet eût marqué les significations des caractères. Il aurait été séquestré, ce que je ne pense nullement, mais une chose aisée à comprendre, c'est

³³ Simon Hervé, dit Simon de Valhèbert, secrétaire de Gilles Ménage, membre de l'Académie des Sciences (1699-1741).

³⁴ *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Gilles Ménage, publié en 1750.

que M^r Simon de Valhébert <176>, là comme en quelques autres endroits de cette préface, parlait sur les idées de vraisemblance. Bien plus, il n'y eut jamais de dictionnaire chinois en dix volumes.

Ici, sans m'arrêter à louer l'étendue des connaissances de M^r l'abbé Bignon ni faire remarquer que ses desseins pour la littérature ont été plus loin que ceux du cardinal de Richelieu qui cependant s'était déclaré le protecteur de toutes les sciences et de toutes les langues, surtout des orientales, laissant, dis-je, tout air de panégyrique et cette gloire immortelle qu'il s'est acquise soit par ses études particulières soit par la protection puissante qu'il s'est fait honneur d'accorder aux savants, ce qui est comme héréditaire³⁵ dans son illustre magasin³⁶, je dirai que M^r de Rosalie étant mort, et le S^r Hoamge^B, Chinois, qui avait été son secrétaire, restant ainsi en France assez à dépourvu, M^r l'abbé Bignon, par une bonté singulière et par cette attention admirable qu'il a toujours eue pour <177> le progrès des sciences, recueillit les débris de la petite fortune du S^r Hoamge et, comme il songeait à s'en retourner à la Chine, il le présenta à M^r le comte de Pontchartrain et lui obtint une pension qui le mit en état de rester en France. Le S^r Hoamge fut donc chargé de travailler à un dictionnaire de la langue. Mais on se persuada et avec raison que les manières des Chinois étaient infiniment éloignées des nôtres : si le S^r Hoamge n'était pas dirigé par quelque personne un peu au fait des langues, son ouvrage ne pouvait être qu'informe. J'eus donc ordre de prendre cette direction, ce qui ne regardait que la méthode et, après une délibération dans les règles en présence de M^r l'abbé Bignon, il fut conclu sur mon avis que sans s'amuser à aucune traduction, quelques sollicitations qu'on lui en fit, il travaillerait au dictionnaire chinois par clefs. Il le fit donc pendant quelques années mais, hélas, à peine notre connaissance était-elle faite que les espérances <178> de cette littérature naissante pensèrent tout à fait s'évanouir. M^r Hoamge mort, moi occupé par des travaux déjà trop grands, différentes grammaires, des dictionnaires, des commentaires sur l'écriture, le Collège royal, l'Académie, comment, dis-je, entreprendre encore des ouvrages d'une nouvelle espèce sur une langue inconnue aussi vaste, aussi affreuse, comment marcher par des routes jusqu'ici impénétrables à tous les savants ?

*sed me Parnasi deserta per ardua dulcis
raptat amor; iuuat ire iugis, qua nulla priorum
Castaliam molli deuertitur orbita cliuo*³⁷.

Après le décès du S^r Hoamge, ses papiers me furent mis entre les mains et j'eus ordre de Sa Majesté d'examiner si ou sur ses commencements ou en général de quelque façon que ce fût, on pourrait parvenir à composer un dictionnaire de la langue chinoise. Ce fut donc <179> pour moi une occasion de pénétrer plus avant dans la connaissance des caractères. Je fis là-dessus un mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter d'abord à M^r l'abbé Bignon, ensuite en sa compagnie à Son Altesse Royale M^{gr} le duc d'Orléans alors régent du Royaume. La conclusion de ce mémoire fut la possibilité : j'y détaillais la manière dont il fallait s'y prendre, les différents ouvrages qu'il fallait faire pour y parvenir et, par des exemples sûrs et palpables, j'en montrai la réussite. Mais comme ce travail était immense et demandait un temps infini, pour n'être point détourné de mes autres ouvrages que je songeais à donner au public, d'un côté j'aurais tant souhaité que quelque autre s'en chargeât, de l'autre, parmi nos savants, je voyais peu de personnes ou assez au fait des langues pour prendre ce travail dans son point de vue ou assez laborieux pour y donner les soins nécessaires, enfin <180> les exhortations de M^r l'abbé Bignon et, sur sa représentation, les ordres d'un grand Prince qui voulait savoir tout et véritablement avait une pénétration telle qu'on en trouvera jamais, toutes ces raisons, dis-je, me comblèrent et je travaillai.

³⁵ Sans doute une allusion au grand-père et au neveu de Bignon, tous deux prénommés Jérôme, qui furent respectivement maître de la Librairie du roi et bibliothécaire du roi.

³⁶ La Bibliothèque royale.

³⁷ Virgile, *Géorgiques*, livre III, v. 291-293 : « Mais je sens qu'un doux charme m'entraîne vers les cimes désertes du Parnasse ; oui, je veux gravir ces sommets, où nul mortel avant moi n'a marqué de ses pas les molles pentes qui mènent à la fontaine de Castalie » (traduction d'Auguste Nisard, 1868).

Les papiers de Mr Hoamge^D contenaient ce qui suit :

1° Deux essais de grammaire chinoise, l'un par lui et de son écriture, l'autre par moi et de ma main ; c'était celui-ci qui avait été présenté au ministre sous le nom de M^r Hoamge.

2° Un discours sur le gouvernement de la Chine.

3° Quelques dialogues.

4° Le *pater* et le *credo*.

5° Les modèles de 2 ou 3 quittances de marchands.

6° Un commencement de traduction d'un roman chinois.

Tout cela en lettres latines seulement et par conséquent aussi inutile que le catéchisme abrégé de la *China illustrata*³⁸.

7° Enfin, un espèce d'*in-folio*^E <181> en fort grosses lettres à grandes marges et ainsi très peu chargé, qui fait le commencement du dictionnaire auquel il travaillait. Les caractères de cet *in-folio* comptés montent à 5 210, il y a beaucoup de ratures et de plus beaucoup d'inutilités parce que les phrases que M^r Hoamge y a voulu mettre n'y paraissent qu'en lettres latines, y entraînent avec elles tous les inconvénients dont on a parlé.

Par la suite, les papiers de M^r de Rosalie^F me furent communiqués. J'y sentis que comme moi il avait eu le dessein de donner quelque dictionnaire, mais tout s'est réduit à l'arrangement de quelques phrases françaises au-dessous desquelles M^r de Rosalie comptait mettre ou faire mettre le chinois. N'importe, ces préparatifs, même quoique vagues, ne m'ont point été inutiles, et j'ai une vraie obligation soit à Mr de la Chassigne alors bibliothécaire des Missions étrangères, <182> soit à Messieurs Tiberge et Brisacier³⁹, qui m'ont admis dans leur maison avec tant de politesse. Enfin, il faut encore remercier ici deux de mes illustres confrères, M^r Lancelot⁴⁰ et M^r de Boze⁴¹. M^r Lancelot, sachant que je travaillais à la langue chinoise avec un rôle d'ancien ami me communiqua un cahier de phrases, la plupart se trouvent semblables à celles du dictionnaire de la *China illustrata* mais sans citation et sans renvoi à aucun dictionnaire. Mr de Boze avait trouvé en Hollande une partie des ouvrages de Confucius, en latin, à la vente, et tels qu'ils ont été imprimés au Louvre⁴² mais avec quelques caractères chinois dans les notes. C'est sans doute le livre dont nous a parlé M^r Masson et j'apprends que depuis peu il en a fait présent au roi.

<183> Avec tout cela, on peut dire qu'en Europe personne n'a encore touché à la langue chinoise : non Marco Polo ni les auteurs des relations nouvelles, ils n'ont parlé que de l'empire et de sa langue en général ; non Kircher, puisqu'à l'exception du Monument⁴³, tout est chez lui sans caractère et que pour l'entendre on y trouvera aucun secours ; non Müller, puisque ses ouvrages ont aussi abouti à une géographie en latin, et même sans sons⁴⁴ ; non Mentzel : il n'a laissé que son catalogue des empereurs, sans sons tout de même et de plus avec quelques-uns de leurs noms seulement ; non M^r Masson : il n'a publié que des étymologies, toutes mal fondées ; enfin non M^r Hoamge ni M^r de Rosalie : les 5 210 caractères de M^r Hoamge deviennent inutiles à tout homme qui n'a point les connaissances dont on parlera Livre second, et M^r de Rosalie ne mène par ses écrits à la connaissance exacte d'aucun caractère.

³⁸ La somme d'Athanasius Kircher, publié en 1667, comprenant un dictionnaire dépourvu de caractères chinois.

³⁹ Louis Tiberge (1651-1730) et Jacques-Charles de Brisacier (1642-1736) ont été supérieurs des Missions étrangères de Paris.

⁴⁰ Antoine Lancelot (1675-1740), employé à la Bibliothèque Mazarine, puis membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres en 1710.

⁴¹ Claude Gros de Boze (1680-1753), pensionnaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1705, dont il devient secrétaire perpétuel l'année suivante, puis membre de l'Académie française en 1715 et de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1727.

⁴² Voir note 23.

⁴³ Référence à *China illustrata* (1667), dont le titre est *China monumentis qua sacris qua profanis, nec non variis naturae et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata...*

⁴⁴ Fourmont semble vouloir dire que les noms chinois ne sont même pas transcrits phonétiquement.

<184> J'ai donc raison de me dire à moi-même et peut-être que, lorsqu'on aura vu mes travaux, toutes les personnes équitables me le diront aussi :

*In te omnis domus inclinata recumbit*⁴⁵.

Notes

Je ne reproduis que les notes qui intéressent Huang Jialüe, soit les notes B, [C], D et E (la lettre C de la note C n'est pas visible sur le manuscrit, mais il est aisé de la situer dans le texte).

<188> **B.** *Je dirai que monsieur de Rosalie étant mort, M^r Hoamge, Chinois, son secrétaire, etc.*

<189> M^r Hoamge était de la province de *Fo-kien*⁴⁶. Voici sa généalogie telle qu'il nous l'a laissée lui-même.

Paul *Hoamge*, du *Mont de l'Aigle*⁴⁷ fils de *Kian-khin* (Kiám Kīm) *Hoamge*⁴⁸, inspecteur impérial des provinces de *Nānekīn* (Nān-Kīm)⁴⁹ et de *Chan ton* (Xān-tūm)⁵⁰ et Seigneur du Mont de l'Aigle, naquit dans la ville de *Hīn houá* (Hīm hoá)⁵¹ dans la province de *Foūkién* (Fō-kién) le 12 février 1638, fut baptisé en 1651 par le révérend père jésuite Antoine de Gobeia⁵², Portugais. Il fut marié en 1670 avec M^{lle} Apollonie La Saule, nommée en langue du pays *Leou-sien-yâm* (Leū siēn yâm), fille de Mr Yâm surnommé *Lou boue* (Lū be), seigneur et docteur de *Leôu Siēn* (Leū Siēn), gouverneur de la ville de *Couàn Síne* (Quàm Sín)⁵³ dans la province de *Kiam-sī*⁵⁴.

[C]. *Arcade Hoange, interprète du roi de France, fils de Paul Hoamge, etc.*

<190> [II] est né dans la même ville de *Hīn houá* (Hīm hoá), le 15 novembre 1679 et a été baptisé le 21 novembre de la même année par le R. Père jacobin Arcade de..., Espagnol de nation, et, comme de son mariage il avait eu une petite fille qui est encore vivante, il avait ajouté Marie-Claude Hoamge⁵⁵ du Mont de l'Aigle, fille de M^r Hoamge, interprète du roi, etc. [Elle] est né le 4 mars 1714 à Paris dans la paroisse Saint-Sulpice et a été baptisée dans sa paroisse le lendemain. M^r l'abbé Bignon l'ayant vu dans l'envie de se marier et jugeant que c'était un moyen de l'arrêter [?] en France, lui en procura toute la faculté par le secours d'argent qu'il lui fit donner de la part de la cour. Peu de temps après la naissance de sa fille, sa femme mourut et il l'a suivie puisqu'il mourut lui-même en septembre ou les premiers jours d'octobre 1716. Il paraissait d'une humeur sombre comme tous les Chinois, cependant il ne l'était point : à la présence de ses <191> amis, toute cette mélancolie disparaissait, et ce qui le rendait pensif, c'était de voir en ce pays-ci un million de choses qu'il jugeait bizarres et très extraordinaires. Il nous entretenait souvent de ses surprises et il nous disait très nettement qu'il regretterait toujours la Chine. Après la mort de sa femme, il songeait tout de bon à y retourner. Persuadé qu'en cela il désobligerait M^r l'abbé Bignon et M^r le comte de Pontchartrain, il se fit demander par une compagnie de marchands qui y envoyaient des vaisseaux, [mot illisible] un mauvais moyen. M^r de Pontchartrain leur accorda la permission de l'emmener mais avec ordre de le ramener à Paris parce que Sa Majesté le souhaitait

⁴⁵ Virgile, *L'Énéide*, livre XII, v. 59 : « Sur vous pèse et repose toute notre maison » (traduction d'Auguste Nisard, 1868).

⁴⁶ Fujian (福建).

⁴⁷ Ying shan (鷹山).

⁴⁸ Huang Jiangqing (黃江卿).

⁴⁹ Nankin (南京).

⁵⁰ Shandong (山東).

⁵¹ Xinghua (興化).

⁵² Antoine de Gouvea (1592-1677).

⁵³ Peut-être Ganxian (贛縣), rattachée aujourd'hui à la ville de Ganzhou (贛州).

⁵⁴ Jiangxi (江西).

⁵⁵ Marie-Claude était aussi le prénom de son épouse, morte peu après la naissance de leur fille.

ici. Il ne pensa donc plus au voyage et nous tâchâmes de l'en consoler. Les conversations philosophiques ne lui déplaisaient point. Il écrivait une partie des choses qu'il voyait soit par habitude soit parce qu'il eut dessein d'en composer des mémoires s'il retournait à la Chine. Quelquefois il y ajoutait son jugement. S'il avait invité quelqu'un, si on lui avait dit <192> quelque nouvelle, s'il avait été à la campagne, il ne manquait pas de le marquer. S'il avait plu, tonné, gelé, neige, surtout hors de saison, il en faisait sur le champ une note. Cette éducation pouvait être regardée comme une suite de l'éducation chinoise, mais elle était produite par la disposition particulière de son esprit aussi attentif aux plus petites choses qu'aux plus grandes, [ce] que je ne juge pas une perfection à l'égard du travail et de l'étude. Il était assez versé dans les livres chinois ordinaires, mais comme il était né de parents chrétiens, il ne paraît pas qu'il eût pris à la Chine aucun degré. Élevé même dans les principes de Messieurs des Missions étrangères, sans doute qu'il n'en avait pas seulement eu le dessein. Mais cela n'empêche pas un homme d'esprit d'étudier les livres et classiques, et les Chinois, quoique chrétiens, seraient fâchés que leurs enfants ignorassent ce qui fait l'étude ordinaire de toute la nation.

<193> **D.** *Les papiers de Mr Hoamge, etc.*

1° Sur les 2 essais de grammaire, il y a 3 choses à remarquer. Premièrement, ils étaient sans aucun caractère chinois ; en second lieu, ce qu'il avait fait était à réformer non pour le fond absolument mais faute de méthode. Je le réformai donc par l'ordre de M^r l'abbé Bignon, et ce fut cette réforme que l'on présenta au ministre.

Mais si on l'avait imprimé alors, ç'aurait été quelque chose de bien imparfait, d'un côté parce que cette grammaire n'était pas assez étendue, de l'autre parce que tout y étant écrit en lettres latines, chaque monosyllabe y restait ambigu.

<194> Pour son dictionnaire, il avançait peu parce qu'étant Chinois et de manière et de figure, premièrement il voulait travailler à reposée, et se donnait même la peine d'écrire assez proprement tout ce qu'il composait en second lieu. Il était souvent invité à dîner en ville même par des personnes de premier rang, qui étaient bien aise de l'entendre causer de la Chine, ainsi, outre M^r l'abbé Bignon, M^r le Pontchartrain et toutes leurs familles, était reçu chez M^r le duc d'Antin, chez M^r le duc de Noailles, chez M^r le cardinal et M^r le duc d'Estrées. M^r de Langres, alors abbé d'Antin, l'avait assez souvent à sa table. À l'égard des particuliers même illustres qu'il a connus, surtout dans ces dernières années, ils ne sont pas en grand nombre parce qu'il aimait la tranquillité. Quoique Chinois élevé au milieu de la Chine et même assidu à la lecture de ses livres, il y éprouvait des difficultés considérables. On le va sentir par le détail de ses ouvrages.

<196⁵⁶> 2° Le Discours sur le gouvernement de la Chine a son mérite. Ce fut moi qui lui en donnai l'idée, mais il ne l'a suivi qu'à demi. Je souhaitais qu'à chaque chose il mît les caractères chinois et il se contenta toujours de les écrire à la française. Il comptait sans doute que son dictionnaire nous les montrerait à leur place.

3° Les petits dialogues.

4° Le *pater*, l'*ave*, le *credo* et

5° les quittances ont le même défaut.

6° Un roman contient d'ordinaire plusieurs choses qui font apercevoir le génie d'une nation. Cela aurait été bon dans la suite et, après les livres classiques, les grands recueils philosophiques, rien n'empêchera de passer au roman, mais alors *non erat his locus*⁵⁷. Aussi le laissa-t-il là bien vite, il ne le poussa pas jusqu'à la valeur d'un petit livre, et je n'en parle ici que parce que je fus bien aise que l'on connaisse tous ces ouvrages.

E. *Enfin une espèce d'in-folio etc.*

⁵⁶ Le feuillet 195 est vierge.

⁵⁷ Horace, *Épîtres*, Livre II, 3, « Épître aux Pisons » [Art poétique], v. 19 « Mais ce n'était pas le moment ».

<197> Cet ouvrage est celui auquel il travaillait par ordre du roi. Il va, comme je l'ai dit, à 5 210 caractères. Sur ceci, plusieurs observations.

1° Le dictionnaire par clefs est celui où les mots sont rangés dans un ordre à les trouver plus facilement et proprement, celui avec lequel on peut traduire du chinois en français. C'est de ce dictionnaire et suivant cet ordre qu'il a laissé les 5 210 caractères et cela sur 85 clefs.

2° De ce même dictionnaire, dans toutes les clefs, il a passé un très grand nombre de caractères, et on pourrait dire les trois-quarts. Par exemple :

1^[ère] clef, car[actères] 1 2 4 6 7 8 9 11 14

2^[e] clef : 1 3 4 6 8, etc.

4^[e] clef : 1 3 6 8 10 12 14 19, etc.

5^[e] clef : 1 4 5 8 9 11 13 14 17

6^[e] clef : 3 6 8

Ailleurs, il en passe tout d'un coup 4 6 10, [par exemple] 9^[e] clef : 47 54 68 73, etc.⁵⁸.

3° De ces 85 clefs, il n'y en a pas 10 dont il ait expliqué la nature ou la signification. La raison est apparemment qu'il s'attendait de le faire à la tête du livre lorsque par la suite il serait imprimé.

<198> 4° Sous chaque caractère, s'il a mis quelque phrase, elle est toujours en lettres latines, ce qui rend ces phrases inutiles pour nous : avec ces lettres latines, on peut bien suppléer le caractère majuscule dont il s'agit là, puisqu'il y est expliqué, mais non pas les autres de la même phrase. On a vu ci-dessus à combien de caractères chinois peut répondre *tien*, le ciel⁵⁹. Je trouve *thien vouên sên* (c'est *tiên vên sēm*)⁶⁰, *mathématicien*. Le *tiên* ne m'embarrasse pas puisqu'il est là avec son caractère et que c'est ce caractère que l'on explique, mais qu'est-ce que c'est que *vên* et *sēm*, surtout écrits *vouên* et *sên*, car il ne s'agit point ni de dire que c'est leur véritable prononciation. Elle [la phrase] me brouille de deux façons : 1° elle ne s'est pas conformée dans ses lettres avec l'écriture ordinaire, 2° en lettres latines, elle ne me fera que très difficilement parvenir à la connaissance du caractère chinois, puisque ces mots *vên* et *sēm* correspondent chacun peut-être à une vingtaine [de caractères]⁶¹. Or, cela est partout de même <199> et, par conséquent, ce que M^r Hoamge nous a laissé se réduit à très peu de choses.

<201>

Conclusion

La conclusion naturelle de tout ce premier livre est que jusqu'ici on n'a encore rien fait qui soit capable de donner de la langue chinoise et surtout de ses caractères une connaissance même médiocre.

Philippe Postel

est maître de conférences habilité à diriger des recherches en littératures comparées à Nantes Université. Sa recherche concerne les littératures et les arts asiatiques en lien avec l'Europe. Il a travaillé sur Victor Segalen, la mythocritique (*Les Vaillants d'Akô, Le mythe des Quarante-sept rōnins au Japon et en Occident*, 2019), les études de traduction, le roman classique (roman sentimental) ou moderne (réalisme magique) en Europe et en Chine, et la littérature et le cinéma.

⁵⁸ On comprend qu'aux yeux de Fourmont, Huang n'est pas rigoureux dans l'établissement des listes des caractères classés par clefs et nombre de traits, listes qui figurent en tête des dictionnaires chinois.

⁵⁹ Le caractère *tian* (天), « le ciel », qui, combiné à d'autres caractères, forme plusieurs mots. Fourmont ne fait pas référence, comme on aurait pu s'y attendre, au problème des caractères homophones, très nombreux en chinois, ce qui rend en effet un texte chinois transcrit en lettres latines peu compréhensible.

⁶⁰ *Tianwensheng* (天文生), « astronome ».

⁶¹ C'est ici que Fourmont évoque le problème des caractères homophones.